

Protais Zigiranyirazo : l'ascension et la chute de « Monsieur Z » - une mise en garde contre la cupidité et le pouvoir

Rwandajustice4genocide.org.uk

Septembre 2025 [mis à jour en juin 2026]



La mort de Protais Zigiranyirazo, le 3 août 2025 à Niamey, au Niger, a mis fin à la vie de l'un des citoyens les plus notoires, les plus puissants et les plus meurtriers du Rwanda avant et pendant le génocide contre les Tutsis en 1994.

« Z », comme on l'appelait, est né à Birembo, dans la commune de Giciye, dans la préfecture de Gisenyi, au nord-ouest du pays, le 2 février 1938. Il était l'un des quatre enfants de Gervais Magera, un homme d'affaires et commerçant hutu prospère. La sœur cadette de « Z », Agathe Kanziga, épousa Juvenal Habyarimana le 17 août 1963, alors officier de l'armée en pleine ascension qui allait prendre le pouvoir en juillet 1973 et devenir président. Le frère de Z, Elie Sagatwa, est devenu le chef de la sécurité et des renseignements du président Habyarimana, tandis que son cousin, Séraphin Rwabukumba (souvent considéré comme son frère), a créé et dirigé La Centrale, une entreprise d'import-export qui lui a rapporté d'énormes profits personnels et familiaux.

Z fréquenta les écoles primaires locales de Rambura et Nyando de 1946 à 1952, puis l'École des Moniteurs à Byumba, mais ne termina pas ses études secondaires. À cette époque, le Rwanda a sombré dans le chaos social et politique à la fin des années 1950 et au début des années 1960, à l'approche de l'indépendance vis-à-vis de la Belgique. Les pogroms anti-Tusti généralisés ont poussé des centaines de milliers de membres de cette minorité ethnique à fuir les violences qui ont également fait des milliers de morts et de déplacés. C'est dans ce contexte que Z a commencé son premier emploi en tant qu'enseignant à Rambura, la paroisse natale d'Habyarimana. En 1964, bien qu'il n'ait pas terminé ses études secondaires, Z a été nommé directeur de l'école Ramhero, mais ses ambitions politiques dévorantes commençaient déjà à se manifester. Son beau-frère, Juvenal Habyarimana, connaissait une ascension fulgurante, étant promu à la tête de la nouvelle armée rwandaise et ministre de la Défense. Grâce à ses nouvelles relations familiales, Z est passé de l'enseignement à la politique. Bien qu'il n'ait aucune expérience diplomatique, Z est devenu chargé de la chancellerie et des affaires culturelles à l'ambassade la plus importante du Rwanda à Bruxelles (1966-1967), puis a été muté à un poste similaire à Paris (1967-1969). En 1969, cet ancien enseignant de 31 ans devenu diplomate est devenu député de sa ville natale, Gisenyi.

Le coup d'État armé du 5 juillet 1973 mené par le général Habyarimana, soutenu par une cabale d'officiers de l'armée du nord, accélère encore l'ascension politique de Z. Avec sa sœur Agathe désormais « au pouvoir » en tant qu'épouse du président, Z est nommé préfet de Kibuye, dans l'ouest du pays (1973-1974), puis, douze mois plus tard, en décembre 1974, préfet de Ruhengeri. Cette préfecture clé du nord offre la possibilité d'établir des relations commerciales très lucratives dans les domaines de l'or, de la drogue, des gorilles et des diamants avec l'Ouganda et le Zaïre (RDC) voisins. Pendant les 15 années qui suivirent, le pouvoir de Z au sein de la préfecture et du pays n'était surpassé que par celui du président ; en effet, pour beaucoup, la crainte de Z et l'obéissance à ses caprices et à ses souhaits l'emportaient largement sur les principes de loyauté envers Habyarimana.



Participation à un événement à Ruhengeri vers 1984. Z (debout en costume beige, deuxième à gauche) à côté du président Habyarimana (au centre). Au premier plan à gauche se trouve le protégé de Z, Joseph Nzirorera. Au deuxième rang, entre Z et Habyarimana, se trouve le colonel Elie Sagatwa, frère de Z, toujours vigilant.

Remarque : tout le monde porte un pin's à l'effigie du président (obligation légale), sauf Z ! Pour ceux qu'il avait choisis, la loyauté envers Z et ses besoins était un moyen d'accéder à une prospérité immédiate bien plus importante que celle offerte par le président et l'État.

Le coup d'État militaire « sans effusion de sang » autoproclamé par Habyarimana le 5 juillet 1973, qui a renversé le président Grégoire Kayibanda, impopulaire, isolationniste et alcoolique, a été présenté aux principaux soutiens étrangers du Rwanda (France, Belgique, Suisse et Allemagne) comme une transition « pacifique » du pouvoir. En réalité, l'ancien président, son épouse Veridianne et des centaines de ses ministres, officiers et soutiens politiques du centre et du sud du pays ont été arrêtés, torturés et assassinés au cours des mois et des années qui ont suivi.

Le chef des services de renseignement rwandais (SCI), le colonel Théoneste Lizinde, a déclaré lors de son propre procès, après avoir tenté un coup d'État en 1980, que Z était, avec Habyarimana et d'autres hauts responsables du régime, responsable de l'emprisonnement et du meurtre de plus de 700 membres de l'ancien régime de Kayibanda. Lors de sa comparution devant la tristement célèbre Cour de sûreté de l'État en 1985, Lizinde a déclaré aux juges : « Je ne dirai rien tant que vous n'aurez pas convoqué Habyarimana et son beau-frère Protais Zigiranyirazo, car c'est pour leurs actions que je comparais devant la Cour. » Le micro lui a été rapidement retiré et les comptes rendus d'audience ont été interdits. Lizinde a fait valoir que dans un État totalitaire où même la plus petite infraction commise par un caporal était portée à l'attention des hauts gradés de l'armée et de Habyarimana, il était impossible que des membres de l'ancien régime soient emprisonnés, torturés, assassinés et

enterrés secrètement sans instruction/organisation directe du président, du chef adjoint de l'armée (Col. Laurent Serubuga) et le préfet (Z) de la région où ils étaient détenus.

Après s'être évadé de la prison de Ruhengeri en 1991, Lizinde a décrit le massacre des prisonniers politiques :

Pour mener à bien cette opération difficile, Habyarimana a fait appel à des personnes de confiance issues de l'armée ou de sa famille. En témoigne le fait que tous les meurtres ont été commis par des membres de sa belle-famille : Protais Zigiranyirazo, qui a coordonné l'opération, et Elie Sagatwa... Lorsque Zigiranyirazo a pris ses fonctions à Ruhengeri [en tant que préfet en 1974], il a recruté le Dr Cyprien Hakizimana. Ce dernier était chargé de rédiger et de signer les faux certificats de décès. [Lizinde, 1991]

Après leur arrestation à la suite du coup d'État de 1973, les prisonniers ont succombé à la torture et à la famine dans les cellules sombres et mortelles spécialement réservées aux détenus politiques dans les prisons nordiques notoires de Ruhengeri et Gisenyi. La Croix-Rouge internationale et les évêques rwandais qui ont demandé à leur rendre visite ont été refoulés. Même le ministre de la Justice, Charles Nkurunziza, s'est vu refuser l'accès à l'établissement, alors qu'il était responsable de toutes les prisons du pays. Alors que la torture et le meurtre de centaines d'anciens membres du régime se poursuivaient, la communauté internationale ne s'est guère intéressée à ce qu'il était advenu des personnes avec lesquelles elle avait travaillé quelques mois auparavant et qui avaient soudainement disparu, au point que même leurs familles ignoraient ce qui leur était arrivé. Beaucoup ont été détenus pendant des semaines ou des mois dans les cellules spéciales « cachot noir » de la prison de Ruhengeri, des cellules humides, sans air et plongées dans l'obscurité totale, à peine assez grandes pour accueillir un seul prisonnier. Selon Shyirambere Barahinyura, dont la femme a été détenue à la prison de Ruhengeri au début des années 1980 et qui a été témoin direct des tortures et des mauvais traitements infligés aux prisonniers, Z avait un bureau juste en face de l'endroit où les prisonniers étaient amenés pour être torturés. Il était souvent présent, accompagné de la garde présidentielle. Le bureau préfectoral de Z se trouvait à moins d'un kilomètre de la prison.



La prison de Ruhengeri : un lieu de torture et de mort dans les années 1970 et 1980 sous le règne de Z en tant que préfet.

Des centaines de prisonniers politiques ont été torturés et assassinés à Ruhengeri, et leurs corps ont été brûlés ou jetés dans des fosses anonymes le long de la route de Gisenyi, des tombes qu'ils avaient été contraints de creuser avant d'être tués : Godefroid Nyilibakwe, Fidèle Nzanana, Augustin Munyaneza, Froduald Minani, Athanase Mbarubukweye, Gaspard Harelimana, André Bizimana, Mathias Misago, Claver Ndahayo, Maximilian Niyonzima Niyoyita Dominique, Zihinjishi Oscar, Aloys Bisabo, Siridio Habimana, Charles Nubashyimpura, Gallican Nyamwasa... la liste des anciens membres du régime est longue... tous ont été assassinés alors qu'ils étaient sous la « garde » de Z.

Après l'échec du coup d'État de 1980 et l'éviction de son rival politique Lizinde, Z a poursuivi sans encombre son ascension vers le pouvoir, grâce à Agathe et à son beau-frère, le président. Au tribunal, agissant avec le remplaçant des services de renseignement de Lizinde (SCR), Joseph Habiyaambere, Z s'est assuré que les sentences des tribunaux correspondaient à ce qu'il attendait d'eux, notamment lors des procès des personnes soupçonnées d'être à l'origine de la publication de tracts critiquant le régime et sa corruption. Selon Christophe Mfizi, grâce à son contrôle des SCR/organes de sécurité de l'État par l'intermédiaire de son « vassal » Habiyaambere et de son frère Sagatwa, Z a pu neutraliser toute menace et/ou critique perçue afin qu'elles ne parviennent jamais aux oreilles d'Habyarimana. Z décidait avec Sagatwa des informations qui étaient communiquées au président et de celles qui lui étaient cachées.

UMUNYAMURYANGO
(le coopérateur)

20 Fr. N° 183 Kamena — Juin 1983
Editeur: TRAFIPRO B.P. 302 Kigali (Rwanda) Tél. 4730 - 4731

Uzinjira ute mu mashuri yisumbuye?

Urubanza rw'abashinjwa hamwe na LIZINDE...
— SERUVUMBA Anastase —

SHIMANA Karoli, NGIRUWONSA-NGA Felisiyani na GAHAMANYI BAHENWA Anakeletu, batari bigere hafungwa baregwa ko kuba bari i Kigali bashyashyaye za nyandiko zacye igihugu umugongo mu mwaka wa 1980 zigamije guhika ubutegetsi.

UBUCUTI BWICA

Nyuma yo kubashiriza rusange buri wese yabonye umwanya wo kwiregura ari we nyine.

MUSABE Emeransi: Bamubajije ibya za nyandiko, yahakanye ko nta narumwe yigeze acisha mu jisho bye, uretse ko ngo yajyaga abanyurana abahisi n'abagenzi. Baje na kumabaza umubonyi wa na Lizinde bimwe byo kugemukereza by'abacamanza ngo bamwe niba Lizinde atahageze amuramurira akabanga. Yemera ko Lizinde yigeze kujya abasura bakiri i Cyangugu kuko yari inshuti ya baramu be. Nyuma ariko ngo Musabe yigeze kumabaza ko yamubasha amafaranga yari yashyize ku mugaruro z'inzira ubwo yandaga kujyana n'umugabo we w'umadage iwabo nyuma ngo bakaza gupfa. Nyuma ariko ngo Lizinde yamushyize amashyamba kubi Mubenzi amakorebana ibyo atifungaga ngo abonye bimurakaje amaha ibihumbi 10, Cyakora na mbere ngo yari yaligaye kumwitwerezaho. Yarangije avuye ko umubonyi we na Lizinde ntabwo ubahuye no guburagabanya amashoro y'igihugu.

Banwe mu baturanyi barubururashije ubereye ibururo: Colonel Mayuya - Nshomwakiye Sinero na Major Rwanyagasore

Kuva ku ya 18 kugeza ku ya 29 Mata uyu mwaka mu Ruhengeri haburanye abantu bageze kuri 27 bakubikiranywe bitewe Lizinde n'abo bafatanije baregwa.

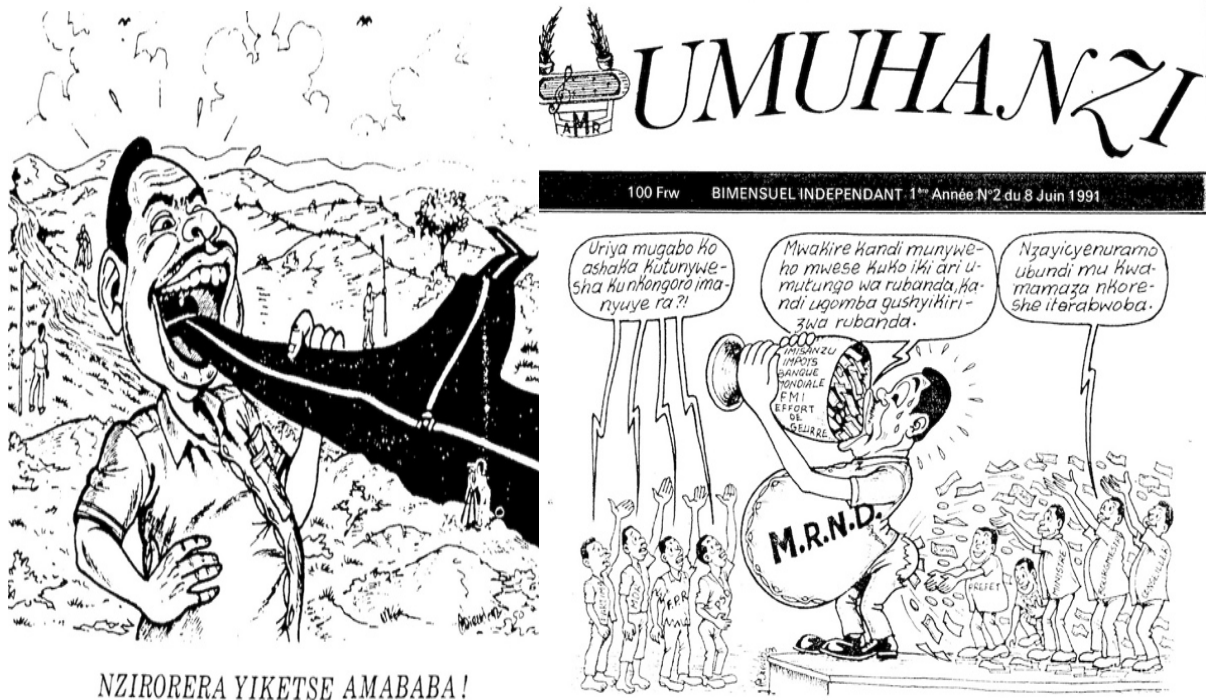
Mulibuka ko mu Munyamuryango n° 166 yo mu Gashyamba n'Ukuboko twabagejeho uko abantu bageze kuri 50 baregwe, uko haburanye n'icyo urukiko rwabaganye. Twabamunyeshye kandi ko igihe twabagezagabo icyo nyandiko hafi abandi bari bamaze gufatwa nabo bashyamba kimwe n'aba mbere.

Umwe mu baburanyi mu Ruhengeri igihe cy'urubanza rwa Lizinde yagize uti: «Igiti

Umunyamuryango, juin 1983 : un bulletin d'information du régime rend compte du procès de Lizinde pour trahison. Deux des juges photographiés ici (le colonel Stanislas Mayuya à gauche et le colonel Rwanyagasore à droite) seront eux-mêmes plus tard victimes de Z/Akazu.

En tant que préfet de Ruhengeri, Z était censé être le représentant du pouvoir central, le président de ce régime autoritaire à parti unique. En réalité, il dirigeait la préfecture selon ses propres caprices, ses diktats, son influence et ses acolytes. Les ressources étaient redistribuées pour l'enrichir lui-même, mais aussi ceux qui étaient choisis pour répondre à ses besoins, étant entendu qu'ils en tireraient tous

deux profit. La plus flagrante de ces relations avantageuses était celle avec Joseph Nzirorera, ministre des Travaux publics, qui a permis des « fuites » massives de fonds publics et de fonds provenant de donateurs internationaux vers ses propres comptes bancaires, ainsi que vers ceux de Z et de la famille présidentielle. Alors que Z recrutait et favorisait la carrière d'individus comme Nzirorera, ceux-ci recrutèrent à leur tour leurs propres clients au sein de ce réseau parallèle. Dans le cas de Nzirorera, cela a fait de lui le premier milliardaire du RWF au Rwanda.



Deux caricatures illustrant la corruption endémique et son coût pour le pays. À gauche : Isibo, 5 avril 1991 : Joseph Nzirorera, ministre des Travaux publics et acolyte de Z, « avale une route », en référence à la manière dont il a systématiquement détourné des fonds publics au profit de Z, de lui-même et de son propre réseau de clients ; à droite : Umuhanzi, 8 juin 1991 : Le détournement de fonds internationaux par le parti MRND du président a profité aux préfets, bourgmestres (maires) et administrateurs communaux choisis personnellement par Habyarimana, tout en privant les partis d'opposition naissants des moyens nécessaires à leur développement.

Au sein de la préfecture, le pouvoir de Z était absolu. En traversant les villes et les villages, il s'arrêtait pour proposer de « conduire » les jolies femmes, mariées ou célibataires, et malheur à tout mari ou fiancé qui osait s'y opposer. Les entreprises ne pouvaient fonctionner qu'avec son autorisation et moyennant le paiement d'une « taxe » appropriée ; ceux qui souhaitaient obtenir une promotion ne pouvaient l'obtenir qu'avec la permission de Z. Il a mis en place un réseau d'informateurs dans tous les domaines de la vie locale : l'église, les entreprises, les cafés, les bars et les écoles. Les détracteurs de « Lord Z » étaient récompensés par une place dans la prison de Ruhengeri. Comme l'a fait remarquer l'ancien ministre Boniface Ruchagu, un homme politique qui a personnellement bénéficié de la générosité de Z :

Z était quelqu'un que tout le monde craignait, même les militaires et les dirigeants locaux et nationaux. Je le craignais beaucoup, car même un simple différend ne pouvait durer plus de deux jours avant qu'il ne se plaigne à son beau-frère et que Habyarimana ne prenne soudainement des mesures à votre rencontre. Z était obsédé par le pouvoir.

Christophe Mfizi, chef du service d'information de l'État ORINFOR dans les années 1980 et suffisamment courageux pour risquer des affrontements avec Z, a noté la montée en puissance de ce qu'il a appelé les loyalistes « zédistes » et la politique « zédiste ». Une fois nommés par le préfet, ces loyalistes « zédistes » bénéficiaient d'une part des profits, du pouvoir local ou d'avantages personnels. En échange, ils veillaient à ce que les « besoins » de Z dans la localité soient pleinement satisfaits. Tout comme Joseph Nzirorera, l'universitaire devenu magnat des médias Ferdinand Nahimana et Hassan Ngese – qui seront tous deux reconnus coupables plus tard pour leur rôle respectif au sein de la radio haineuse hutue RTL et du journal extrémiste Kangura – se sont distingués par le soutien de Z. Augustin Bizimana, ministre de la Défense pendant le génocide de 1994, doit également sa « création » et sa promotion au patronage de Z. Le nouveau bâtiment universitaire de Nyakinama, à 15 km de Ruhengeri, s'est avéré être un instrument très efficace pour promouvoir Z, ses administrateurs et ses universitaires étant convenablement « zédifiés ». Des hommes tels que Daniel Mbangura, ministre de l'Éducation dans le régime génocidaire provisoire de 1994, ainsi que Nahimana et le provocateur hutu Leon Mugesera ont rejoint son réseau. Sur le plan politique, les élections ont été truquées afin de s'assurer la docilité des députés et des administrateurs locaux. Lors des élections de 1985 à la Chambre de commerce de Ruhengeri, Z a cherché à corrompre les agents électoraux afin de garantir l'élection de ses propres candidats. Lors des élections législatives de 1988 dans la préfecture natale de Z, Gisenyi, Z a dressé une liste des élus avant même que les élections n'aient lieu afin de s'assurer que ses fidèles soient récompensés comme il se doit.

Ruhengeri est ainsi devenu un État dans l'État. Ceux qui s'opposaient à Z pouvaient s'attendre à des représailles immédiates. Le directeur du Bureau Pyrethe, Proper Musekweli, a été emprisonné pendant un an sur la base de fausses accusations après s'être brouillé avec Z. Le Dr Janvier Rusizana a été jeté en prison après que sa femme ait osé repousser les avances amoureuses de Z. Des bourgmestres (maires) ont été limogés pour ne pas avoir satisfait aux exigences du préfet. Selon l'ancien ministre Juvenal Uwilingiyimana, qui a ensuite été assassiné à Bruxelles, Z était très impopulaire mais aussi très craint, et « procédait à des arrestations et des détentions arbitraires afin d'atteindre ses objectifs ». Alors que les autres préfets devaient rendre des comptes au ministre de l'Intérieur Thomas Habanabakize, qui était responsable de tous et les rappelait à l'ordre lors de réunions centrales lorsqu'ils manquaient à leurs obligations, Z n'a jamais été remis en question. Uwilingiyimana devait sa promotion au poste de ministre du Commerce et de l'Industrie au début des années 1980 à l'intervention de Z auprès de Habyarimana – et de même, son limogeage de ce poste quelques années plus tard était dû à son refus de nommer le candidat de Z à la présidence nationale de la Chambre de commerce. Z pouvait faire et défaire une carrière – et une vie – selon ses propres besoins et ses caprices. Les membres du cercle présidentiel ont remarqué que malgré les informations constantes selon lesquelles le pouvoir de Z était endémique et incontrôlable, Habyarimana ne prenait aucune mesure et se montrait extrêmement irrité lorsque le sujet était abordé.

Comme tant d'hommes d'affaires fortunés aujourd'hui, Z utilisait son pouvoir et sa richesse pour parrainer une grande équipe de football rwandaise, le Mukungwa FC, qui est devenue connue sous le nom d'« équipe du préfet Z ». Les entreprises et les particuliers locaux ont été « persuadés » par Z de faire régulièrement des dons à l'équipe sous la menace d'une fermeture ou d'une tragédie personnelle. Grâce aux menaces et aux pots-de-vin versés aux arbitres, le Mukungwa FC a remporté le championnat national en 1988 et 1989. Les défilés à travers la ville avec son équipe victorieuse étaient pour Z un moyen flamboyant de consolider sa légende d'invincibilité et de pouvoir auprès de la population.

À la fin des années 1970 et dans les années 1980, Habyarimana présentait le Rwanda comme la « Suisse » de l'Afrique : un pays bien géré/gouverné, pacifique et prospère au milieu des troubles qui

agitaient le reste du continent. Le Rwanda était un État à parti unique (tous les habitants étaient membres du MRND dès leur naissance), avec tous les médias sous contrôle de l'État, des administrateurs nommés directement par le président et des opportunités d'éducation et d'affaires dépendant de l'approbation personnelle des personnes au pouvoir. Parallèlement à l'État existait un réseau mafieux, appelé plus tard par ses opposants vers 1990/1991 « Akazu » (« Petite Maison » ou « Le Clan de Madame »). Centrée autour de la sœur de Z, Agathe, épouse du président, Z, Sagawta et Rwabukumba, la famille étendait ses tentacules mafieuses dans tous les aspects de la vie et de la société rwandaise : préfets, bourgmestres (maires) et chefs de secteur/cellule, hommes d'affaires, militaires, gendarmes (police), chefs religieux, journalistes et universitaires. Peu après avoir été limogé de l'ORINFOR par Habyarimana sur les « conseils » de Z, Christophe Mfizi a été averti en termes très prudents par l'un des préfets : « Menya ko ingoma yabaye iy'umugore na bsaza be sha », « Souviens-toi, tu dois savoir que le régime est entre les mains de cette femme et de ses frères ».



« Prince Z » : en action en tant que préfet de Ruhengeri (1974-89), où il contrôlait la vie de « son » peuple.

Dans le magnifique parc national volcanique qui entoure la ville de Ruhengeri, ce réseau mafieux Akazu en pleine expansion pouvait profiter de nombreux avantages financiers. Dans les années 1980, la Banque mondiale avait lancé le projet « GBK » visant à soutenir la dernière zone de forêt biodiversifiée du pays. Cependant, des millions de dollars ont été rapidement détournés et, au lieu de protéger cette précieuse forêt, des membres de l'Akazu, dont Z, se sont emparés d'une grande partie des terres, qui ont été défrichées et utilisées pour des exploitations agricoles lucratives. Z en a largement profité en s'attribuant deux grandes parcelles de la forêt.

ABASAHUYE GISHWATI BIGANAGA IKINANI

Twamenye ukuri ku bya GISHWATI. Abategetsi bikubiye inzuri zari zigenewe rubanda. Koko ngo umwera uturutse ibukuru urasakara. Kubeshya kwa HABYARIMANA wagarira ngo ni ibiragano kuko muri byinshi avuye ukuri kugerwa ku mashyamba. Umweroze ntivyakurabye !

Mu kiganiro yagiranye n'abanyamakuru Nyakubahwa Perezida wa Republika hari aho bamubajije icyo atekereza ku mushinga GBK GISHWATI washyizwe mu majwi ko abategetsi bakubikiye, bakigabagabanyemo ibikingi bakayamira rubanda. Agiywe bakubabwira yavuze ko ari ikinyoma ati uwo mushinga wakoze inzuri, uzigabanya abaturage, uretse ko umutegetsi wabaga afite inka nawe yashoboraga guhabwa aho aziragira.

Twaje gukurikirana icyo kibazo dusanga atari ko biteye, ahubwo koko harabayemo uburyamirane bukabije ku buryo uretse kwirengagiza, bidashoboka kuba atabiziho ukuri. Twagye zero ku bagabaga iby'invaho ariko ntazaduhore ko tumunyonyonye, ahubwo adushimire ko tumenyeshye abanyarwanda ukuri ku byabo.

AMAVU N'AMAVUKO Y'UMUSHINGA

Umushinga wa GISHWATI watekererajwe hame na BUTARE na KIGALI nk'uko amagambo ahinnye GBK abisobanura. Wari ugamiye umugambi wo gutera amashyamba mashyamba, no gusimbura ashajye.

Ishyamba kimeza rya gishwati ryagombaga kurimbuzwa hagaterwa irindi hakoreshejwe ubuhanga bw'abashyamba. Hajemo ikibazo cy'ibibokoka cyerekeye inka zaribagamo uko zamenera, bituma hyongeraho igika cy'ubwokozi. Koko zero kuva mu bihe birebire tutaramenya neza, muri icyo shyamba rya gishwati habaga inka nyinshi, ahanini ari iz'abagoye zarishagaga urugamo n'ibindi byatsi byaho.

Mu myanzuro y'iyigwira ry'umushinga, leta y'u Rwanda yumvikanye n'ikigega cy'isi yose (Banque Mondiale) cyagombaga gushora amafanga mu kuvushyira mu bikorwa hagatwara ko ishyamba zigombaga kurimbuzwa, hagaterwa irindi mu gice kinini. Taha bakagenda basitunganiriza

UMURURUMBA W'ABANYAKAZU

Umushinga utangiye abahungu bamenyerere kwibanza byabaye byiza bakirukiraho, batangira gushyigumbwa ngo babyifatire. Uw'inkwakuze aba HABYARIMANA afata igikingi kinini cyane bita FBS (Ferme des Bovins Sellectiônes) gifite ha 120. Ibyeyera bye birayakurana abazungu barumirwa. Muguhe-nahenda benera ko mu itsinda (bloc) ry'inzuri 5 bazajya baharira rumwe rumwe mu bategetsi izisigaye zigababwira aborozi bagufi baganzwe banahatungiywe. Uri nshakariye Koloneri, Minisitiri, Depite, Comité central, aba acakiye urwe mu MASHYA, Burugumisitiri wa GICIYE ati sinabura igikingi mu bwatsi niherewe na Jenerali. Sibwo bipfuye ? Bloc ya KINKARA iba ikakwe na nyakwigendera RWENDEYE, Burugumisitiri wa KARAGO MUYAMPAMIRA aboneraho arafata. Bati KIGILI imaze gutungana, ngo ZIGIRANYIRAZO ariwe Z, ngo wari Majoro

IBIRIMO		
ABASAHUYE GISHWATI BIGANAGA IKINANI	PP3-4	
BIBUTSE KAMARAMPAKA ARUSHA IV - LUMIPASSE	PP5-6	
NSENGIYAREMYE IKINANI CYAMUHAYE	P.7	
IMINSI HO	P.8	
UWIRINCHYIMANA ORTPN TRAMUNANIYE AZIZE ABAGORE	P.9	
FOUR DU PAYS	PP10-18	

NGUNDIYE, ngo wari Koloneri NGAYITERANYA, ngo wari RUKABA murumuna wa NSEKARIE n'icyitako cyaho NSEKARIE w'umucuruzi. Abaturage barabwira, abazungu barumira ibakungira raporo.

ABA AGOONE BABISHE KE-RA

Babonye bitangije gukomeza, hatuma umwandimwe wabo Dr. KAREKA Justin ku bwira abazungu ko abagoye banze inzuri bababwa bavuye ko ngo ari amashyamba y'ibikorwa ibakubabwira inka zabo. Nyamara ngira ngo hari babijijukiye bihagije, dore ko n'abafite ubwokozi bababwira muri ZAYIRE ari bene wabo cyane cyane kandi bakaba baraganzwe bitangije. Uwo KARERA muri igikorwa mu mushinga na n'ubu aba abonye inzira. Afata inzirakuzi aba HABYARIMANA afitara igikingi kinini cyane bita FBS (Ferme des Bovins Sellectiônes) gifite ha 120. Ibyeyera bye birayakurana abazungu barumirwa. Muguhe-nahenda benera ko mu itsinda (bloc) ry'inzuri 5 bazajya baharira rumwe rumwe mu bategetsi izisigaye zigababwira aborozi bagufi baganzwe banahatungiywe. Uri nshakariye Koloneri, Minisitiri, Depite, Comité central, aba acakiye urwe mu MASHYA, Burugumisitiri wa GICIYE ati sinabura igikingi mu bwatsi niherewe na Jenerali. Sibwo bipfuye ? Bloc ya KINKARA iba ikakwe na nyakwigendera RWENDEYE, Burugumisitiri wa KARAGO MUYAMPAMIRA aboneraho arafata. Bati KIGILI imaze gutungana, ngo ZIGIRANYIRAZO ariwe Z, ngo wari Majoro

Iryo bosa hatikoraga ari nako abazungu barimo uwitwaga MANIER babagamba ku bwira ubwo bakanyirira. Iba no gushyira muri ibyo bikingi sagurwaga muri ZAYIRE uretse ko banavuye bitangira kuzo barungiyeyo, ibindi bashikishwe maze umushinga wari wateganiye gukwiza mu baturage. Ntizatizine kubwira no gukomeza amashyamba. Ntibwo bese igiteza umushyamba ngo ububakire uturaga nda kandi mu GISHWATI. Bityarira impaka kuko atari ko byari bitateganiye ariko, nta ndwira twaza n'ingoma, twarubutse ariko bita impamvu y'abazungu kwitabira na Banque Mondiale itangira gukomeza no gushyira amashyamba mu mufanga yataganye ku mushinga.

DORE INZURI BAI ASHE N'AMAZINA YABO

GITWA : 305 ; NGARUYE Thomas
MUNANIRA : GARUBO
RUSHO : SINGAYE 625
RUKORE : NDABARINZE 636
Rumplacement RWENZOVU
NYIRABIRU : 216 ; SEBUBU-CA (GORA)
RURUMIRE : 236 BARIRE, MAYAYA
RUSORO : NDIBAMBI
RUBIRIKIYE
RUSI

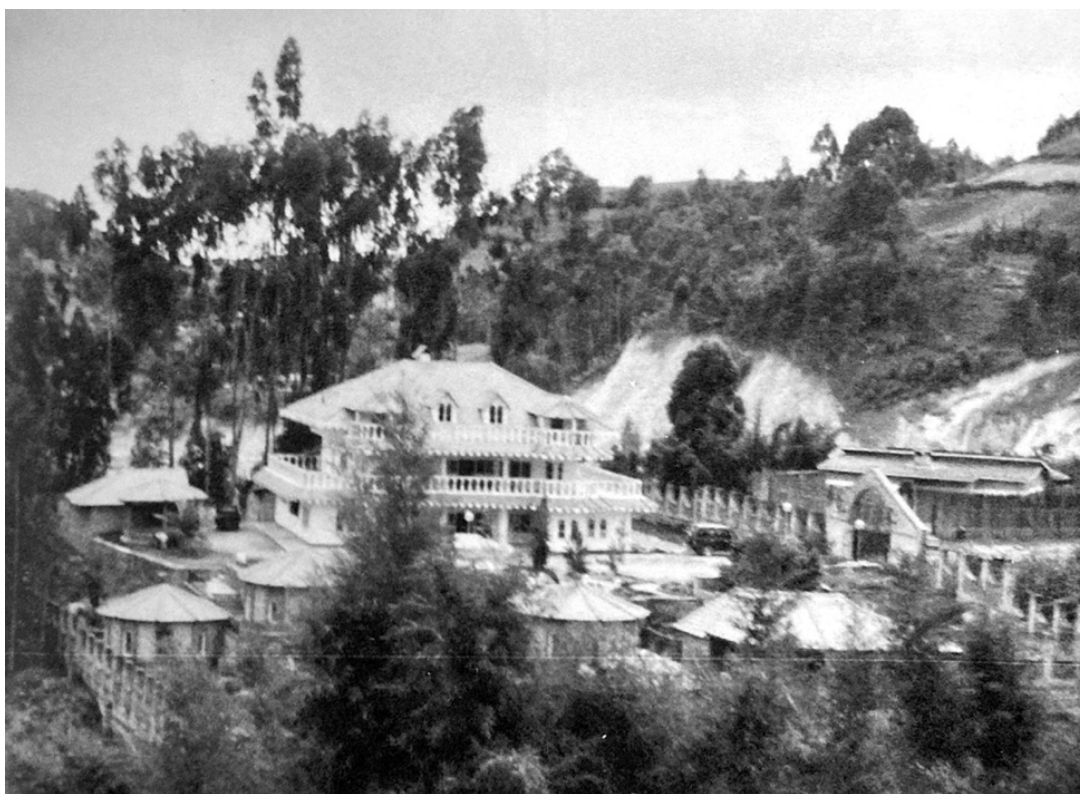
KIRIMBA : PAYASA KANAMA (435 Famille MAGERA (umugore wa Peretz))
KARERA : GASHIMBA, NZABANTA, MAJORE, BIKINDI
KINGENZI : ANSIYA, MWAGO, KUDAMENYA, NYIRAVUMBA, GASHIMBA, TEBERA Pierre
NYAMUNYUNYA : NYAMUNYUNYA Françoise, MUSA SAGUMBA (NDRUMUNYUNYA) n'abazungu
KABERYA II : DOMAHU ADRI
KUBAKAZA 472
NTAGANDAMBARO Felicien 473
SEZIKIYE Cdt. 474
RUBIRUKO 975
RUFUTI I : TEBERE Jean, NDALIBORANYE, NYINDO Diocèse,
BARABUTANGA P. Celestin, SIKATE (AKIZIRIYE) Agathe
GORA, RALIYAMA, RUCIKERE, NYUYAGA
RUTABE I : RUBIRIKIYE GASTON, NYANZWE, MWAGO, NZABAMANA, BAKARAGAZA Michel.
RUTABE II : Diocèse SHIRAZA, RALIYAMA Cdt. PAYASA KARAGO
KABERYA I : NYIRASAPALI, PAYASA KARAGO
RUBIRUKO : RALIYAMA Celestin, NERETSSE Fabien, KIZI-ROUZI Gasimir
MUSAKI : RIBAKIYE Alphonse (MINITRATRE) 913 901 à 905 RUSHERE
SINGAYE André 914
Elevens GICIYE 915
MASHYA : 201 BANGAMBARO
202
203 RUBIRIKIYE Joseph
204
205 NSEKARIE
RUSUTAMU : 401/ 401 à 406
402
403
404
405 NZARONALITA
406
MURAMBI : 6 IKINANI
KINKARA : 642 RWENZOVU
MUNYAMPAMIRA
KIGILI : 421 - 425 ; ZIGI-KANYIRAZO, RUKARA, MURUNDIYE NYAYITERANYA (NDONABAKA)
RUBIRANYANA : KAREKA Justin 41
DORE INZURI BAI ASHE N'AMAZINA YABO
KABERYA II : DOMAHU ADRI
KUBAKAZA 472
NTAGANDAMBARO Felicien 473
SEZIKIYE Cdt. 474
RUBIRUKO 975
RUFUTI I : TEBERE Jean, NDALIBORANYE, NYINDO Diocèse,
BARABUTANGA P. Celestin, SIKATE (AKIZIRIYE) Agathe
GORA, RALIYAMA, RUCIKERE, NYUYAGA
RUTABE I : RUBIRIKIYE GASTON, NYANZWE, MWAGO, NZABAMANA, BAKARAGAZA Michel.
RUTABE II : Diocèse SHIRAZA, RALIYAMA Cdt. PAYASA KARAGO
KABERYA I : NYIRASAPALI, PAYASA KARAGO
RUBIRUKO : RALIYAMA Celestin, NERETSSE Fabien, KIZI-ROUZI Gasimir
MUSAKI : RIBAKIYE Alphonse (MINITRATRE) 913 901 à 905 RUSHERE
SINGAYE André 914
Elevens GICIYE 915
MASHYA : 201 BANGAMBARO
202
203 RUBIRIKIYE Joseph
204
205 NSEKARIE
RUSUTAMU : 401/ 401 à 406
402
403
404
405 NZARONALITA
406
MURAMBI : 6 IKINANI
KINKARA : 642 RWENZOVU
MUNYAMPAMIRA
KIGILI : 421 - 425 ; ZIGI-KANYIRAZO, RUKARA, MURUNDIYE NYAYITERANYA (NDONABAKA)
RUBIRANYANA : KAREKA Justin 41
DORE INZURI BAI ASHE N'AMAZINA YABO
KABERYA II : DOMAHU ADRI
KUBAKAZA 472
NTAGANDAMBARO Felicien 473
SEZIKIYE Cdt. 474
RUBIRUKO 975
RUFUTI I : TEBERE Jean, NDALIBORANYE, NYINDO Diocèse,
BARABUTANGA P. Celestin, SIKATE (AKIZIRIYE) Agathe
GORA, RALIYAMA, RUCIKERE, NYUYAGA
RUTABE I : RUBIRIKIYE GASTON, NYANZWE, MWAGO, NZABAMANA, BAKARAGAZA Michel.
RUTABE II : Diocèse SHIRAZA, RALIYAMA Cdt. PAYASA KARAGO
KABERYA I : NYIRASAPALI, PAYASA KARAGO
RUBIRUKO : RALIYAMA Celestin, NERETSSE Fabien, KIZI-ROUZI Gasimir
MUSAKI : RIBAKIYE Alphonse (MINITRATRE) 913 901 à 905 RUSHERE
SINGAYE André 914
Elevens GICIYE 915
MASHYA : 201 BANGAMBARO
202
203 RUBIRIKIYE Joseph
204
205 NSEKARIE
RUSUTAMU : 401/ 401 à 406
402
403
404
405 NZARONALITA
406
MURAMBI : 6 IKINANI
KINKARA : 642 RWENZOVU
MUNYAMPAMIRA
KIGILI : 421 - 425 ; ZIGI-KANYIRAZO, RUKARA, MURUNDIYE NYAYITERANYA (NDONABAKA)
RUBIRANYANA : KAREKA Justin 41
DORE INZURI BAI ASHE N'AMAZINA YABO
KABERYA II : DOMAHU ADRI
KUBAKAZA 472
NTAGANDAMBARO Felicien 473
SEZIKIYE Cdt. 474
RUBIRUKO 975
RUFUTI I : TEBERE Jean, NDALIBORANYE, NYINDO Diocèse,
BARABUTANGA P. Celestin, SIKATE (AKIZIRIYE) Agathe
GORA, RALIYAMA, RUCIKERE, NYUYAGA
RUTABE I : RUBIRIKIYE GASTON, NYANZWE, MWAGO, NZABAMANA, BAKARAGAZA Michel.
RUTABE II : Diocèse SHIRAZA, RALIYAMA Cdt. PAYASA KARAGO
KABERYA I : NYIRASAPALI, PAYASA KARAGO
RUBIRUKO : RALIYAMA Celestin, NERETSSE Fabien, KIZI-ROUZI Gasimir
MUSAKI : RIBAKIYE Alphonse (MINITRATRE) 913 901 à 905 RUSHERE
SINGAYE André 914
Elevens GICIYE 915
MASHYA : 201 BANGAMBARO
202
203 RUBIRIKIYE Joseph
204
205 NSEKARIE
RUSUTAMU : 401/ 401 à 406
402
403
404
405 NZARONALITA
406
MURAMBI : 6 IKINANI
KINKARA : 642 RWENZOVU
MUNYAMPAMIRA
KIGILI : 421 - 425 ; ZIGI-KANYIRAZO, RUKARA, MURUNDIYE NYAYITERANYA (NDONABAKA)
RUBIRANYANA : KAREKA Justin 41
DORE INZURI BAI ASHE N'AMAZINA YABO
KABERYA II : DOMAHU ADRI
KUBAKAZA 472
NTAGANDAMBARO Felicien 473
SEZIKIYE Cdt. 474
RUBIRUKO 975
RUFUTI I : TEBERE Jean, NDALIBORANYE, NYINDO Diocèse,
BARABUTANGA P. Celestin, SIKATE (AKIZIRIYE) Agathe
GORA, RALIYAMA, RUCIKERE, NYUYAGA
RUTABE I : RUBIRIKIYE GASTON, NYANZWE, MWAGO, NZABAMANA, BAKARAGAZA Michel.
RUTABE II : Diocèse SHIRAZA, RALIYAMA Cdt. PAYASA KARAGO
KABERYA I : NYIRASAPALI, PAYASA KARAGO
RUBIRUKO : RALIYAMA Celestin, NERETSSE Fabien, KIZI-ROUZI Gasimir
MUSAKI : RIBAKIYE Alphonse (MINITRATRE) 913 901 à 905 RUSHERE
SINGAYE André 914
Elevens GICIYE 915
MASHYA : 201 BANGAMBARO
202
203 RUBIRIKIYE Joseph
204
205 NSEKARIE
RUSUTAMU : 401/ 401 à 406
402
403
404
405 NZARONALITA
406
MURAMBI : 6 IKINANI
KINKARA : 642 RWENZOVU
MUNYAMPAMIRA
KIGILI : 421 - 425 ; ZIGI-KANYIRAZO, RUKARA, MURUNDIYE NYAYITERANYA (NDONABAKA)
RUBIRANYANA : KAREKA Justin 41
DORE INZURI BAI ASHE N'AMAZINA YABO
KABERYA II : DOMAHU ADRI
KUBAKAZA 472
NTAGANDAMBARO Felicien 473
SEZIKIYE Cdt. 474
RUBIRUKO 975
RUFUTI I : TEBERE Jean, NDALIBORANYE, NYINDO Diocèse,
BARABUTANGA P. Celestin, SIKATE (AKIZIRIYE) Agathe
GORA, RALIYAMA, RUCIKERE, NYUYAGA
RUTABE I : RUBIRIKIYE GASTON, NYANZWE, MWAGO, NZABAMANA, BAKARAGAZA Michel.
RUTABE II : Diocèse SHIRAZA, RALIYAMA Cdt. PAYASA KARAGO
KABERYA I : NYIRASAPALI, PAYASA KARAGO
RUBIRUKO : RALIYAMA Celestin, NERETSSE Fabien, KIZI-ROUZI Gasimir
MUSAKI : RIBAKIYE Alphonse (MINITRATRE) 913 901 à 905 RUSHERE
SINGAYE André 914
Elevens GICIYE 915
MASHYA : 201 BANGAMBARO
202
203 RUBIRIKIYE Joseph
204
205 NSEKARIE
RUSUTAMU : 401/ 401 à 406
402
403
404
405 NZARONALITA
406
MURAMBI : 6 IKINANI
KINKARA : 642 RWENZOVU
MUNYAMPAMIRA
KIGILI : 421 - 425 ; ZIGI-KANYIRAZO, RUKARA, MURUNDIYE NYAYITERANYA (NDONABAKA)
RUBIRANYANA : KAREKA Justin 41
DORE INZURI BAI ASHE N'AMAZINA YABO
KABERYA II : DOMAHU ADRI
KUBAKAZA 472
NTAGANDAMBARO Felicien 473
SEZIKIYE Cdt. 474
RUBIRUKO 975
RUFUTI I : TEBERE Jean, NDALIBORANYE, NYINDO Diocèse,
BARABUTANGA P. Celestin, SIKATE (AKIZIRIYE) Agathe
GORA, RALIYAMA, RUCIKERE, NYUYAGA
RUTABE I : RUBIRIKIYE GASTON, NYANZWE, MWAGO, NZABAMANA, BAKARAGAZA Michel.
RUTABE II : Diocèse SHIRAZA, RALIYAMA Cdt. PAYASA KARAGO
KABERYA I : NYIRASAPALI, PAYASA KARAGO
RUBIRUKO : RALIYAMA Celestin, NERETSSE Fabien, KIZI-ROUZI Gasimir
MUSAKI : RIBAKIYE Alphonse (MINITRATRE) 913 901 à 905 RUSHERE
SINGAYE André 914
Elevens GICIYE 915
MASHYA : 201 BANGAMBARO
202
203 RUBIRIKIYE Joseph
204
205 NSEKARIE
RUSUTAMU : 401/ 401 à 406
402
403
404
405 NZARONALITA
406
MURAMBI : 6 IKINANI
KINKARA : 642 RWENZOVU
MUNYAMPAMIRA
KIGILI : 421 - 425 ; ZIGI-KANYIRAZO, RUKARA, MURUNDIYE NYAYITERANYA (NDONABAKA)
RUBIRANYANA : KAREKA Justin 41
DORE INZURI BAI ASHE N'AMAZINA YABO
KABERYA II : DOMAHU ADRI
KUBAKAZA 472
NTAGANDAMBARO Felicien 473
SEZIKIYE Cdt. 474
RUBIRUKO 975
RUFUTI I : TEBERE Jean, NDALIBORANYE, NYINDO Diocèse,
BARABUTANGA P. Celestin, SIKATE (AKIZIRIYE) Agathe
GORA, RALIYAMA, RUCIKERE, NYUYAGA
RUTABE I : RUBIRIKIYE GASTON, NYANZWE, MWAGO, NZABAMANA, BAKARAGAZA Michel.
RUTABE II : Diocèse SHIRAZA, RALIYAMA Cdt. PAYASA KARAGO
KABERYA I : NYIRASAPALI, PAYASA KARAGO
RUBIRUKO : RALIYAMA Celestin, NERETSSE Fabien, KIZI-ROUZI Gasimir
MUSAKI : RIBAKIYE Alphonse (MINITRATRE) 913 901 à 905 RUSHERE
SINGAYE André 914
Elevens GICIYE 915
MASHYA : 201 BANGAMBARO
202
203 RUBIRIKIYE Joseph
204
205 NSEKARIE
RUSUTAMU : 401/ 401 à 406
402
403
404
405 NZARONALITA
406
MURAMBI : 6 IKINANI
KINKARA : 642 RWENZOVU
MUNYAMPAMIRA
KIGILI : 421 - 425 ; ZIGI-KANYIRAZO, RUKARA, MURUNDIYE NYAYITERANYA (NDONABAKA)
RUBIRANYANA : KAREKA Justin 41
DORE INZURI BAI ASHE N'AMAZINA YABO
KABERYA II : DOMAHU ADRI
KUBAKAZA 472
NTAGANDAMBARO Felicien 473
SEZIKIYE Cdt. 474
RUBIRUKO 975
RUFUTI I : TEBERE Jean, NDALIBORANYE, NYINDO Diocèse,
BARABUTANGA P. Celestin, SIKATE (AKIZIRIYE) Agathe
GORA, RALIYAMA, RUCIKERE, NYUYAGA
RUTABE I : RUBIRIKIYE GASTON, NYANZWE, MWAGO, NZABAMANA, BAKARAGAZA Michel.
RUTABE II : Diocèse SHIRAZA, RALIYAMA Cdt. PAYASA KARAGO
KABERYA I : NYIRASAPALI, PAYASA KARAGO
RUBIRUKO : RALIYAMA Celestin, NERETSSE Fabien, KIZI-ROUZI Gasimir
MUSAKI : RIBAKIYE Alphonse (MINITRATRE) 913 901 à 905 RUSHERE
SINGAYE André 914
Elevens GICIYE 915
MASHYA : 201 BANGAMBARO
202
203 RUBIRIKIYE Joseph
204
205 NSEKARIE
RUSUTAMU : 401/ 401 à 406
402
403
404
405 NZARONALITA
406
MURAMBI : 6 IKINANI
KINKARA : 642 RWENZOVU
MUNYAMPAMIRA
KIGILI : 421 - 425 ; ZIGI-KANYIRAZO, RUKARA, MURUNDIYE NYAYITERANYA (NDONABAKA)
RUBIRANYANA : KAREKA Justin 41
DORE INZURI BAI ASHE N'AMAZINA YABO
KABERYA II : DOMAHU ADRI
KUBAKAZA 472
NTAGANDAMBARO Felicien 473
SEZIKIYE Cdt. 474
RUBIRUKO 975
RUFUTI I : TEBERE Jean, NDALIBORANYE, NYINDO Diocèse,
BARABUTANGA P. Celestin, SIKATE (AKIZIRIYE) Agathe
GORA, RALIYAMA, RUCIKERE, NYUYAGA
RUTABE I : RUBIRIKIYE GASTON, NYANZWE, MWAGO, NZABAMANA, BAKARAGAZA Michel.
RUTABE II : Diocèse SHIRAZA, RALIYAMA Cdt. PAYASA KARAGO
KABERYA I : NYIRASAPALI, PAYASA KARAGO
RUBIRUKO : RALIYAMA Celestin, NERETSSE Fabien, KIZI-ROUZI Gasimir
MUSAKI : RIBAKIYE Alphonse (MINITRATRE) 913 901 à 905 RUSHERE
SINGAYE André 914
Elevens GICIYE 915
MASHYA : 201 BANGAMBARO
202
203 RUBIRIKIYE Joseph
204
205 NSEKARIE
RUSUTAMU : 401/ 401 à 406
402
403
404
405 NZARONALITA
406
MURAMBI : 6 IKINANI
KINKARA : 642 RWENZOVU
MUNYAMPAMIRA
KIGILI : 421 - 425 ; ZIGI-KANYIRAZO, RUKARA, MURUNDIYE NYAYITERANYA (NDONABAKA)
RUBIRANYANA : KAREKA Justin 41
DORE INZURI BAI ASHE N'AMAZINA YABO
KABERYA II : DOMAHU ADRI
KUBAKAZA 472
NTAGANDAMBARO Felicien 473
SEZIKIYE Cdt. 474
RUBIRUKO 975
RUFUTI I : TEBERE Jean, NDALIBORANYE, NYINDO Diocèse,
BARABUTANGA P. Celestin, SIKATE (AKIZIRIYE) Agathe
GORA, RALIYAMA, RUCIKERE, NYUYAGA
RUTABE I : RUBIRIKIYE GASTON, NYANZWE, MWAGO, NZABAMANA, BAKARAGAZA Michel.
RUTABE II : Diocèse SHIRAZA, RALIYAMA Cdt. PAYASA KARAGO
KABERYA I : NYIRASAPALI, PAYASA KARAGO
RUBIRUKO : RALIYAMA Celestin, NERETSSE Fabien, KIZI-ROUZI Gasimir
MUSAKI : RIBAKIYE Alphonse (MINITRATRE) 913 901 à 905 RUSHERE
SINGAYE André 914
Elevens GICIYE 915
MASHYA : 201 BANGAMBARO
202
203 RUBIRIKIYE Joseph
204
205 NSEKARIE
RUSUTAMU : 401/ 401 à 406
402
403
404
405 NZARONALITA
406
MURAMBI : 6 IKINANI
KINKARA : 642 RWENZOVU
MUNYAMPAMIRA
KIGILI : 421 - 425 ; ZIGI-KANYIRAZO, RUKARA, MURUNDIYE NYAYITERANYA (NDONABAKA)
RUBIRANYANA : KAREKA Justin 41
DORE INZURI BAI ASHE N'AMAZINA YABO
KABERYA II : DOMAHU ADRI
KUBAKAZA 472
NTAGANDAMBARO Felicien 473
SEZIKIYE Cdt. 474
RUBIRUKO 975
RUFUTI I : TEBERE Jean, NDALIBORANYE, NYINDO Diocèse,
BARABUTANGA P. Celestin, SIKATE (AKIZIRIYE) Agathe
GORA, RALIYAMA, RUCIKERE, NYUYAGA
RUTABE I : RUBIRIKIYE GASTON, NYANZWE, MWAGO, NZABAMANA, BAKARAGAZA Michel.
RUTABE II : Diocèse SHIRAZA, RALIYAMA Cdt. PAYASA KARAGO
KABERYA I : NYIRASAPALI, PAYASA KARAGO
RUBIRUKO : RALIYAMA Celestin, NERETSSE Fabien, KIZI-ROUZI Gasimir
MUSAKI : RIBAKIYE Alphonse (MINITRATRE) 913 901 à 905 RUSHERE
SINGAYE André 914
Elevens GICIYE 915
MASHYA : 201 BANGAMBARO
202
203 RUBIRIKIYE Joseph
204
205 NSEKARIE
RUSUTAMU : 401/ 401 à 406
402
403
404
405 NZARONALITA
406
MURAMBI : 6 IKINANI
KINKARA : 642 RWENZOVU
MUNYAMPAMIRA
KIGILI : 421 - 425 ; ZIGI-KANYIRAZO, RUKARA, MURUNDIYE NYAYITERANYA (NDONABAKA)
RUBIRANYANA : KAREKA Justin 41
DORE INZURI BAI ASHE N'AMAZINA YABO
KABERYA II : DOMAHU ADRI
KUBAKAZA 472
NTAGANDAMBARO Felicien 473
SEZIKIYE Cdt. 474
RUBIRUKO 975
RUFUTI I : TEBERE Jean, NDALIBORANYE, NYINDO Diocèse,
BARABUTANGA P. Celestin, SIKATE (AKIZIRIYE) Agathe
GORA, RALIYAMA, RUCIKERE, NYUYAGA
RUTABE I : RUBIRIKIYE GASTON, NYANZWE, MWAGO, NZABAMANA, BAKARAGAZA Michel.
RUTABE II : Diocèse SHIRAZA, RALIYAMA Cdt. PAYASA KARAGO
KABERYA I : NYIRASAPALI, PAYASA KARAGO
RUBIRUKO : RALIYAMA Celestin, NERETSSE Fabien, KIZI-ROUZI Gasimir
MUSAKI : RIBAKIYE Alphonse (MINITRATRE) 913 901 à 905 RUSHERE
SINGAYE André 914
Elevens GICIYE 915
MASHYA : 201 BANGAMBARO
202
203 RUBIRIKIYE Joseph
204
205 NSEKARIE
RUSUTAMU : 401/ 401 à 406
402
403
404
405 NZARONALITA
406
MURAMBI : 6 IKINANI
KINKARA : 642 RWENZOVU
MUNYAMPAMIRA
KIGILI : 421 - 425 ; ZIGI-KANYIRAZO, RUKARA, MURUNDIYE NYAYITERANYA (NDONABAKA)
RUBIRANYANA : KAREKA Justin 41
DORE INZURI BAI ASHE N'AMAZINA YABO
KABERYA II : DOMAHU ADRI
KUBAKAZA 472
NTAGANDAMBARO Felicien 473
SEZIKIYE Cdt. 474
RUBIRUKO 975
RUFUTI I : TEBERE Jean, NDALIBORANYE, NYINDO Diocèse,
BARABUTANGA P. Celestin, SIKATE (AKIZIRIYE) Agathe
GORA, RALIYAMA, RUCIKERE, NYUYAGA
RUTABE I : RUBIRIKIYE GASTON, NYANZWE, MWAGO, NZABAMANA, BAKARAGAZA Michel.
RUTABE II : Diocèse SHIRAZA, RALIYAMA Cdt. PAYASA KARAGO
KABERYA I : NYIRASAPALI, PAYASA KARAGO
RUBIRUKO : RALIYAMA Celestin, NERETSSE Fabien, KIZI-ROUZI Gasimir
MUSAKI : RIBAKIYE Alphonse (MINITRATRE) 913 901 à 905 RUSHERE
SINGAYE André 914
Elevens GICIYE 915
MASHYA : 201 BANGAMBARO
202
203 RUBIRIKIYE Joseph
204
205 NSEKARIE
RUSUTAMU : 401/ 401 à 406
402
403
404
405 NZARONALITA
406
MURAMBI : 6 IKINANI
KINKARA : 642 RWENZOVU
MUNYAMPAMIRA
KIGILI : 421 - 425 ; ZIGI-KANYIRAZO, RUKARA, MURUNDIYE NYAYITERANYA (NDONABAKA)
RUBIRANYANA : KAREKA Justin 41
DORE INZURI BAI ASHE N'AMAZINA YABO
KABERYA II : DOMAHU ADRI
KUBAKAZA 472
NTAGANDAMBARO Felicien 473
SEZIKIYE Cdt. 474
RUBIRUKO 975
RUFUTI I : TEBERE Jean, NDALIBORANYE, NYINDO Diocèse,
BARABUTANGA P. Celestin, SIKATE (AKIZIRIYE) Agathe
GORA, RALIYAMA, RUCIKERE, NYUYAGA
RUTABE I : RUBIRIKIYE GASTON, NYANZWE, MWAGO, NZABAMANA, BAKARAGAZA Michel.
RUTABE II : Diocèse SHIRAZA, RALIYAMA Cdt. PAYASA KARAGO
KABERYA I : NYIRASAPALI, PAYASA KARAGO
RUBIRUKO : RALIYAMA Celestin, NERETSSE Fabien, KIZI-ROUZI Gasimir
MUSAKI : RIBAKIYE Alphonse (MINITRATRE) 913 901 à 905 RUSHERE
SINGAYE André 914
Elevens GICIYE 915
MASHYA : 201 BANGAMBARO
202
203 RUBIRIKIYE Joseph
204
205 NSEKARIE
RUSUTAMU : 401/ 401 à 406
402
403
404
405 NZARONALITA
406
MURAMBI : 6 IKINANI
KINKARA : 642 RWENZOVU
MUNYAMPAMIRA
KIGILI : 421 - 425 ; ZIGI-KANYIRAZO, RUKARA, MURUNDIYE NYAYITERANYA (NDONABAKA)
RUBIRANYANA : KAREKA Justin 41
DORE INZURI BAI ASHE N'AMAZINA YABO
KABERYA II : DOMAHU ADRI
KUBAKAZA 472
NTAGANDAMBARO Felicien 473
SEZIKIYE Cdt. 474
RUBIRUKO 975
RUFUTI I : TEBERE Jean, NDALIBORANYE, NYINDO Diocèse,
BARABUTANGA P. Celestin, SIKATE (AKIZIRIYE) Agathe
GORA, RALIYAMA, RUCIKERE, NYUYAGA
RUTABE I : RUBIRIKIYE GASTON, NYANZWE, MWAGO, NZABAMANA, BAKARAGAZA Michel.
RUTABE II : Diocèse SHIRAZA, RALIYAMA Cdt. PAYASA KARAGO
KABERYA I : NYIRASAPALI, PAYASA KARAGO
RUBIRUKO : RALIYAMA Celestin, NERETSSE Fabien, KIZI-ROUZI Gasimir
MUSAKI : RIBAKIYE Alphonse (MINITRATRE) 913 901 à 905 RUSHERE
SINGAYE André 914
Elevens GICIYE 915
MASHYA : 201 BANGAMBARO
202
203 RUBIRIKIYE Joseph
204
205 NSEKARIE
RUSUTAMU : 401/ 401 à 406
402
403
404
405 NZARONALITA
406
MURAMBI : 6 IKINANI
KINKARA : 642 RWENZOVU
MUNYAMPAMIRA
KIGILI : 421 - 425 ; ZIGI-KANYIRAZO, RUKARA, MURUNDIYE NYAYITERANYA (NDONABAKA)
RUBIRANYANA : KAREKA Justin 41
DORE INZURI BAI ASHE N'AMAZINA YABO
KABERYA II : DOMAHU ADRI
KUBAKAZA 472
NTAGANDAMBARO Felicien 473
SEZIKIYE Cdt. 474
RUBIRUKO 975
RUFUTI I : TEBERE Jean, NDALIBORANYE, NYINDO Diocèse,
BARABUTANGA P. Celestin, SIKATE (AKIZIRIYE) Agathe
GORA, RALIYAMA, RUCIKERE, NYUYAGA
RUTABE I : RUBIRIKIYE GASTON, NYANZWE, MWAGO, NZABAMANA, BAKARAGAZA Michel.
RUTABE II : Diocèse SHIRAZA, RALIYAMA Cdt. PAYASA KARAGO
KABERYA I : NYIRASAPALI, PAYASA KARAGO
RUBIRUKO : RALIYAMA Celestin, NERETSSE Fabien, KIZI-ROUZI Gasimir
MUSAKI : RIBAKIYE Alphonse (MINITRATRE) 913 901 à 905 RUSHERE
SINGAYE André 914
Elevens GICIYE 915
MASHYA : 201 BANGAMBARO
202
203 RUBIRIKIYE Joseph
204
205 NSEKARIE
RUSUTAMU : 401/ 401 à 406
402
403
404
405 NZARONALITA
406
MURAMBI : 6 IKINANI
KINKARA : 642 RWENZOVU
MUNYAMPAMIRA
KIGILI : 421 - 425 ; ZIGI-KANYIRAZO, RUKARA, MURUNDIYE NYAYITERANYA (NDONABAKA)
RUBIRANYANA : KAREKA Justin 41
DORE INZURI BAI ASHE N'AMAZINA YABO
KABERYA II : DOMAHU ADRI
KUBAKAZA 472
NTAGANDAMBARO Felicien 473
SEZIKIYE Cdt. 474
RUBIRUKO 975
RUFUTI I : TEBERE Jean, NDALIBORANYE, NYINDO Diocèse,
BARABUTANGA P. Celestin, SIKATE (AKIZIRIYE) Agathe
GORA, RALIYAMA, RUCIKERE, NYUYAGA
RUTABE I : RUBIRIKIYE GASTON, NYANZWE, MWAGO, NZABAMANA, BAKARAGAZA Michel.
RUTABE II : Diocèse SHIRAZA, RALIYAMA Cdt. PAYASA KARAGO
KABERYA I : NYIRASAPALI, PAYASA KARAGO
RUBIRUKO : RALIYAMA Celestin, NERETSSE Fabien, KIZI-ROUZI Gasimir
MUSAKI : RIBAKIYE Alphonse (MINITRATRE) 913 901 à 905 RUSHERE
SINGAYE André 914
Elevens GICIYE 915
MASHYA : 201 BANGAMBARO
202
203 RUBIRIKIYE Joseph
204
205 NSEKARIE
RUSUTAMU : 401/ 401 à 406
402
403
404
405 NZARONALITA
406
MURAMBI : 6 IKINANI
KINKARA : 642 RWENZOVU
MUNYAMPAMIRA
KIGILI : 421 - 425 ; ZIGI-KANYIRAZO, RUKARA, MURUNDIYE NYAYITERANYA (NDONABAKA)
RUBIRANYANA : KAREKA Justin 41
DORE INZURI BAI ASHE N'AMAZINA YABO
KABERYA II : DOMAHU ADRI
KUBAKAZA 472
NTAGANDAMBARO Felicien 473
SEZIKIYE Cdt. 474
RUBIRUKO 975
RUFUTI I : TEBERE Jean, NDALIBORANYE, NYINDO Diocèse,
BARABUTANGA P. Celestin, SIKATE (AKIZIRIYE) Agathe
GORA, RALIYAMA, RUCIKERE, NYUYAGA
RUTABE I : RUBIRIKIYE GASTON, NYANZWE, MWAGO, NZABAMANA, BAKARAGAZA Michel.
RUTABE II : Diocèse SHIRAZA, RALIYAMA Cdt. PAYASA KARAGO
KABERYA I : NYIRASAPALI, PAYASA KARAGO
RUBIRUKO : RALIYAMA Celestin, NERETSSE Fabien, KIZI-ROUZI Gasimir
MUSAKI : RIBAKIYE Alphonse (MINITRATRE) 913

britannique Nick Gordon, Rwerekana avait confié à un codétenu, quelques jours avant sa mort, que quatre hommes (deux civils et deux militaires) s'étaient rendus à Karisoke pour tuer Fossey. Ceux-ci ont à leur tour été assassinés par la suite. « Ceux qui ont tué Dian travaillaient pour Agathe [la femme du président]... Agathe considérait que Dian agissait contre ses intérêts... Trafic de gorilles, contrebande, tourisme... elle a chargé son frère de s'en occuper. M. Zed était en contact avec de nombreuses personnes qui auraient pu faire le travail. »

Le colonel Rwangasore, commandant de Rugenheri à cette époque – et ancien complice de Z dans les meurtres des prisonniers du régime Kayibanda dans les années 1970 – a été chargé d'organiser le meurtre de Dian et de le dissimuler. Lui aussi est mort, vraisemblablement empoisonné, après s'être brouillé avec Z en 1992, tout comme un autre officier appelé le commandant Haguma, qui était lié à l'affaire. Comme pour le meurtre du colonel Stanislas Mayuya, qui a eu lieu deux ans après celui de Dian Fossey, Akazu a étendu les meurtres bien au-delà de la cible initiale pour inclure toutes les personnes qu'ils avaient impliquées dans le complot ou qui en connaissaient les auteurs. Le simple fait d'être entendu parler de ces crimes pouvait exposer une personne à un danger immédiat d'arrestation, de torture et d'emprisonnement. Gordon lui-même a été harcelé et menacé par Z et a été contraint de quitter le pays sous peine d'être tué. Il a décrit Z à cette époque comme

un homme ayant deux défauts dans son caractère, deux faiblesses si vous préférez : l'argent et le sexe. [C'était] un charmeur, poli, soigné dans le choix de ses costumes K, un homme qui fait sentir aux femmes qu'elles sont importantes. Il aime sentir l'or sur son corps. Il porte deux grosses bagues coûteuses. Il ne boit pas beaucoup et ne fréquente pas les boîtes de nuit les plus bruyantes de la ville, comme le Kigali Nights et le Chez Lando. Z préfère recevoir dans le cadre paisible et sophistiqué du bar-restaurant du quatrième étage de l'hôtel Milles Collines, ou dans une suite privée qu'il loue dans un autre hôtel de Kigali, le Rugiro. Il a été marié deux fois et entretient cinq maîtresses, ce qui, bien sûr, coûte de l'argent. Trois des filles vivent à Ruhengeri et deux à Kigali.

À la fin des années 1980, le pouvoir et la richesse de Z semblaient inébranlables, aucune opposition ne pouvant être éliminée sans difficulté excessive. À cette époque, à la fin des années 1980, avant l'invasion du FPR en 1990, avant que le multipartisme ne brise le monopole politique du MRND en 1991 et avant l'avènement des médias d'opposition radicaux, l'empire de Z à Ruhengeri était intouchable. Z a pu soudoyer des juges pour faire réduire de moitié la peine de prison d'un certain Michel Karambizi, frère de son bon ami et homme d'affaires Silas Majyambere, puis le faire libérer de prison grâce à une grâce présidentielle en janvier 1989 (voir : Nyabarongo, 13 mai 1991). La richesse et le pouvoir s'accompagnaient de biens immobiliers à la hauteur. En 1988, Z a pu montrer son tout nouveau « palais », construit dans sa préfecture natale de Gisenyi, près du palais d'Habyarimana. Le luxueux palais « pagode » de Z a été inauguré par une réception au champagne et une fête. L'archevêque de Kigali, le père Vincent Nsengiyumva, fidèle à Habyarimana, a été appelé avec les évêques de Nyundo et de Ruhengeri pour donner à la nouvelle résidence leur bénédiction officielle et celle de l'Église catholique. Les « grands et les bons » d'Akazu ont assisté à cette somptueuse fête, dans une démonstration de cupidité personnelle et familiale, d'emprise sur l'État et de corruption. Dans le même temps, le peuple d'Habyarimana vivait dans le pays classé dernier dans presque tous les indices mondiaux de pauvreté, une situation aggravée par une famine dans le sud, une crise du sida et une inflation galopante.



Le palais Pagoda de Z près de Gisenyi – officiellement « béni » par l'archevêque catholique rwandais. Il a été détruit après 1994.
Crédit : Heather Hudson

En 1989, le président Habyarimana a tenté de réaffirmer son autorité affaiblie et a finalement répondu aux critiques et aux plaintes croissantes selon lesquelles la corruption et le pouvoir de Z étaient hors de contrôle et menaçaient l'État et ses bailleurs de fonds étrangers essentiels. Habyarimana a persuadé Z de prendre un congé sabbatique « étudiant » pour entreprendre des « études universitaires » en sciences politiques à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) au Canada. Il s'agissait là d'une décision remarquable, étant donné que Z était un homme d'âge mûr qui n'avait même pas terminé ses études secondaires. La pilule amère de la perte de sa préfecture à Ruhengeri fut ainsi largement adoucie. L'État rwandais lui versa une bourse gouvernementale très généreuse afin de s'assurer que l'ancien préfet soit satisfait – suffisamment, disait-on, pour payer les études de tous les autres étudiants africains qui étudiaient avec lui. Pour Z, c'était également une occasion en or de se constituer un nouveau portefeuille immobilier et commercial et de se créer un réseau en Amérique du Nord grâce à l'argent gagné pendant ses années à Ruhengeri, tout en confiant ses ambitions commerciales et politiques rwandaises à un vaste réseau de fidèles « zédistes » désormais en place dans son pays d'origine.

Au cours de la période suivante, entre 1989 et 1993, lorsqu'il a été expulsé du Canada, Z a fait des allers-retours dans le pays grâce à son visa « étudiant ». Bien qu'il ait utilisé les fonds du régime pour devenir un étudiant (très) mature au Canada, il retournait souvent à Kigali, jonglant entre ses besoins commerciaux et ses ambitions/réseaux personnels. Les rumeurs selon lesquelles Z aurait été arrêté à Nairobi par les douaniers kenyans alors qu'il se rendait au Canada, qui auraient découvert des centaines de milliers de dollars dans ses bagages, ont toujours été démenties par l'ancien préfet. Z a également nié, cette fois devant un tribunal canadien, avoir proféré des menaces de mort à l'encontre de Tutsis rwandais vivant également à Montréal. En février 1993, Z avait proféré des menaces de mort à l'encontre de deux membres du Collectif rwandais pour les droits de l'homme à la station de métro Berri-Uqam de la ville. Z avait pris ombrage des commentaires que les deux militants politiques de

L'opposition rwandaise avaient faits aux médias canadiens, dans lesquels ils l'accusaient d'être impliqué dans les escadrons de la mort rwandais qui ciblaient la minorité ethnique après l'invasion du FPR en octobre 1990. Z a nié les accusations devant le tribunal, mais a été reconnu coupable. Le juge Maximilien Polak a déclaré à l'ancien préfet que son témoignage avait été évasif, hésitant, contradictoire et malhonnête. Il a été condamné à une peine de 12 mois de prison avec sursis et à une amende de 5 000 dollars. Lorsqu'il a tenté de rentrer dans le pays le 24 septembre 1993, il a été arrêté et expulsé.



La Presse, 31 juillet 1993 : le journal montréalais rapporte l'histoire de la condamnation de Z pour menaces de mort à l'encontre des Tutsis

Au Rwanda, le début des années 1990 a été marqué par une descente dans l'anarchie et le génocide. L'invasion du pays à l'automne 1990 par la branche armée du Front populaire rwandais (FPR) depuis l'Ouganda voisin a constitué une menace soudaine et urgente pour le régime, qui n'avait pas connu cela au cours de ses 17 années au pouvoir. Composé en grande partie de réfugiés tutsis contraints à l'exil dans les années 1960 et 1970 et empêchés de revenir par Habyarimana, le FPR considérait la solution militaire comme le seul moyen de « rentrer chez lui ». À cette menace militaire s'ajoutait la croissance explosive de l'opposition politique interne au régime après que le multipartisme eut été autorisé pour la première fois en 1991 sous la pression de la France. À cela s'ajoutaient la hausse du chômage, la dévaluation de la monnaie, une famine persistante dans le sud et un nouveau paysage médiatique d'opposition qui dénonçait la corruption, le népotisme et l'anarchie engendrés par l'État au cours de ses deux décennies au pouvoir.

Dans une lettre ouverte publiée le 29 octobre 1992, le colonel Charles Uwihoreye, qui avait été impliqué en tant que commandant de l'armée à Ruhengeri chargé de combattre une incursion armée du FPR, a révélé le harcèlement dont il avait longtemps été victime de la part de Z. « J'ai toujours évité de m'impliquer dans les intrigues qui étaient courantes dans la région. Mais comme Z était bien connu pour ses activités frauduleuses, telles que le trafic de gorilles, il me considérait comme un ennemi... Après le meurtre de Mayuya, il a tenté de me faire emprisonner avec trois autres officiers faussement accusés du meurtre ». Uwihoreye a ensuite accusé Agathe et son frère Sagatwa (chef de la sécurité) d'avoir mis en place un plan visant à tuer certains de ces officiers accusés dans la prison de Ruhengeri. Lorsque Uwihoreye a ordonné au directeur de la prison de ne pas obéir à cet ordre, Z a ordonné l'emprisonnement du directeur de la prison, où il est décédé par la suite.

Col. Charles UWIHOREYE
B.P. 1087 KIGALI.

Kigali, le 29/10/1992

Aux Présidents des Associations pour la
Défense des Droits de l'Homme
KIGALI.

Objet : Déni de Justice

Monsieur le Président,

Les Droits de l'homme sont inscrits dans les législations de nos pays, mais les faits négatifs relevés presque chaque jour à travers le monde, appellent la vigilance et le secours de toute personne physique ou morale éprise de paix et de justice.

Le rédacteur de la présente est un officier supérieur des Forces Armées Rwandaises qui a lutté pour le respect des droits et qui a été finalement arrêté arbitrairement et détenu illégalement du 21 Février 1991 au 3 Février 1992, dans la Prison de KIGALI.

J'ai servi la première et la deuxième République avec dévouement et abnégation, ce qui m'a valu une médaille de bronze, une médaille d'argent pour les bons et loyaux services, des promotions régulières jusqu'au moment de mon arrestation au grade de Lieutenant-Colonel. J'ai travaillé dans les services de renseignements de l'armée et j'ai formé des gendarmes et des sous-officiers de gendarmerie pendant 15 ans, en coopération harmonieuse avec les coopérants français (officiers et sous-officiers). Aussi, je suis décoré Chevalier de la Légion d'Honneur et j'ai été invité pour le 14 Juillet 1979 par le Président français, son Excellence Monsieur GISCARD D'ESTAING.

C'est dans mon dernier poste que les ennuis ont commencé, dans la préfecture de RUHENGIERI. Cette préfecture a été confiée à Monsieur ZIGIRANYIRAZO Protais, beau-frère du Président HABYALIMANA, pour y exercer une pression et une surveillance permanente afin d'assurer la continuité du pouvoir autocratique. Il imposait ses vues en tout, et lui résister, c'était signer sa perte.

Fidèle à ma conviction de faire respecter la loi et de ne suivre que les textes légaux et réglementaires, j'ai maintenu le cap pour l'intérêt du service, et surtout pour donner le bon exemple à mes élèves masculins et féminins. J'étais donc imperméable à toutes les magouilles. Comme ce Préfet est passé maître dans la contre bande, le braconnage des gorilles et j'en passe, j'étais considéré comme son ennemi, et c'est pourquoi il a pris la décision de me détruire par tous les moyens, y compris les délations auprès du Chef de l'Etat :

- Les tentatives de me déstabiliser, suite à l'arrestation des Officiers, en Mars 1980, qui seront condamnés à de lourdes peines en Novembre 1981. Plusieurs tentatives pour me faire arrêter sous l'accusation de complicité avec les Officiers condamnés (affaire LIZINDE de 1980).

- La tentative de me faire arrêter, en 1988, sous l'accusation de complicité avec des officiers supérieurs arrêtés en Décembre 1988, et qui seront blanchis en Octobre 1991, dans l'affaire relative à l'assassinat du Colonel MAYUYA, le 19 Avril 1988.

Après une réunion des membres de la famille présidentielle à laquelle participaient le Préfet ZIGIRANYIRAZO, sa sœur l'épouse du Président de la République, le Colonel SAGATWA, Secrétaire particulier du Chef de l'Etat, et le Directeur de la Prison de RUHENGIERI, ce dernier est venu me consulter ; il m'a mis au courant de la décision prise d'exécuter sommairement certains détenus, dont les Officiers, avant d'être jugés. Originnaire de la sous-région malmenée KINGOGO, comme moi, je lui ai conseillé de ne pas souscrire à cette décision criminelle et il a suivi la voie de la raison.

Informé de la non exécution de cette décision, le Préfet fera arrêter immédiatement ce Directeur de Prison, qui sera assassiné plus tard en prison. Ainsi, mon cas sera aggravé et l'on m'accusera de tous les maux pour trouver comment m'arrêter et me détenir en prison à la première occasion. Comme un homme averti en vaut deux, j'ai soigneusement évité de tomber dans tous les pièges tendus sur mon trajet.

Dès 1986, plusieurs informations font état d'une préparation d'une attaque du RWANDA par les INYENZI. Les autorités sont alertés à tous les niveaux. Des réunions consultatives et de sécurité sont organisées, tantôt au RWANDA, tantôt en UGANDA, en présence des autorités rwandaises et ugandaises, y compris l'Ambassadeur du RWANDA à KAMPALA, en 1987, en 1988 et en 1989. Entretemps, le Préfet ZIGIRANYIRAZO est remplacé par M. NZABAGEREGEZA Charles, cousin du Président HABYARIMANA et mariée à la nièce de KANZIGA, épouse du Président M. ZIGIRANYIRAZO devenant trop populaire et compromis notamment dans le braconnage des gorilles et le trafic de drogues.

Son remplaçant qui est pourtant camarade de classe, en 1962, a emboîté le pas de son prédécesseur. La persécution s'est poursuivie en douce et s'est matérialisée dans la persécution des miens, notamment de mon beau-frère, Monsieur MFIZI Christophe, alors Directeur de l'Office Rwandais d'Information (ORINFOR), qui a failli être jeté en prison sur base fausses accusations forgées par les membres de la famille présidentielle pour s'en débarrasser.

Au moment de la visite du Pape Jean - Paul II, le régime du Président HABYARIMANA est au sommet de l'impopularité. Le Saint Père le fustige en ces termes : « Ce pays des mille collines et aux mille problèmes, il faut en faire un pays aux mille projets et aux mille solutions ».

Avant cette visite, plusieurs renseignements ont été fournis pour signaler la menace de guerre qui pèse sur le RWANDA, sans suite.

La guerre éclate le 1^{er} Octobre 1990, au moment où le Président de la République est en visite aux Etats -Unis d'Amérique. De retour dans le pays, le 4 Octobre 1990, une décision de liquider toutes les personnes indésirables est prise. Le Président de la République, en personne, adressera un message à la nation pour dénoncer l'attaque dans la ville de KIGALI la nuit du 4 au 5 Octobre 1990 qui a été gratuitement attribuée aux INKOTANYI. Il a été prouvé que cette attaque n'est autre chose qu'une mise en scène organisée pour arrêter les indésirables et les liquider par la suite. Parmi les indésirables, l'on a relevé un certain nombre d'Officiers, curieusement, tous, des

Un extrait de la lettre ouverte du lieutenant-colonel Charles Uwihoreye datée du 29 octobre 1992 critique la famille du président, y compris Z, qu'il accuse de diriger Ruhengeri comme un État policier, avec un trafic de drogue et de gorilles.

Le 17 décembre 1992, le palais de justice de Ruhengeri a été incendié. Vers 22 heures, quatre hommes armés vêtus d'uniformes militaires ont maîtrisé les gardes et ont procédé à l'incendie des dossiers et documents judiciaires de la période 1978-1984, y compris les dossiers des politiciens du régime Kayibanda qui avaient été assassinés dans la prison de la ville après que leurs affaires aient été jugées par le tribunal. Les dossiers relatifs à l'ancien chef des services de renseignement et auteur du coup d'État de 1980, Théoneste Lizinde, ont disparu, et les documents relatifs à l'affaire Dian Fossey ont également été mentionnés comme étant susceptibles d'être détruits. Les journaux ont émis l'hypothèse que Z, qui avait été vu dans la ville à cette époque, malgré sa bourse d'études canadienne, était impliqué dans ce crime.

«Z» ARACYEKWA MU BATWITSE URUKIKO MU RUHENGARI.

Ibisigaye bikorerwa mu RWANDA birenze imitekerereze. Ubugome n'ubugoryi biranze bibaye akarande kuri bamwe. Amarorerwa akorwa muri iki gihe umuntu yibaza impamvu zayo zikamuyobera. N'abanyakazu barabyigurutse ! U RWANDA rwacu abanzi b'amashuri baranze bararutobye .

AMARORERWA ARAGWIRA!

Tariki ya 17/12/1992 nibwo urukiko rwa mbere rw'Irenezo rwa RUHENGARI rwahawe inkongi y'umuriro. Hari mu ma saa yine z'ijoro, ubwo abagabo 4 bambaye gisirikari, bafite n'imbuta basesekaraga kuri urwo rukiko. Babaye abazamu ngo nibaryame maze basinzire. Abo bazamu bagize amahirwe yo kutwica kuko kubica umuntu abona bitari mu mugambi w'abatwitse urukiko. Abiswe abajura binjije mu rukiko balya abahama amafaranga, ngo bagerageza kumena umutamenya (Coffee fort) birabananira. Ariko se ayo mabandi ashakira amara ku kimana ni aya he ? Mu rukiko nta mafaranga menshi yahagurutse asabandi abantu.

Nyuma bafashe amadosiye baratwika. Batwitse ayo kuva mu 1978 kugeza 1984. Ariko se abantu b'amabandi bitiranye amadosiye n'amafaranga ni abaha ? Batwitse amadosiye y'abanyapolitiki b'i GITARAMA yari yarasigaye atarigishijwe nkuko byanditwemo ISIBO N°26. Ababizi murubuka ko bariya banyapolitiki ba GITARAMA baburanye ruriya rukiko rutegewe n'umunyakazu witwaga BAREBEREHO Aloys (yari Perezida warwo). Murumuna reru ko nta kundi byagenze bitari ugukwirwa urwo gupfa bazize ubugome.

Ubu urukiko rwa mbere rw'Irenezo rwa RUHENGARI rugyoborwa nanone n'umunyakazu akaba na Maneko, ariwe NSENGIYURWA Innocenti. Ubanza nta wundi warugyobora atari umunyakazu ngo byeme-



Umunyeshuri ZIGIRANYIRAZO !

rwe ! Bafitamo inyungu ikaze cyane. Hari andi madosiye ya ba LIZINDE bari bakatwe urwo gupfa yanyerajwe. Urukiko rukimara gukata urwo kubica, barajuriye ariko biba iby'ubwoba.

UMUGAMBI WABO NI UWA KERA

Ibinani bimaze kwirenza abanyapolitiki b'i GITARAMA byateguye umugambi udakuka wo kurigisa amadosiye yabo. Aho ariko bimenyekaniye ibinani byahiyeye ubwoba. Sibwo hatangiyeho guhamagara abapfakazi ba ba Nyakwigendera ngo babahamye impozamurira ! Uwayatangiraga muri Perezidansi ni Colonel SAGATWA. Twabyanditse mu ISIBO N°25 na 26. Ubwo se uwo niwo muri ?

Ijurira n'irigiswira ry'amadosiye bya ba RIZINDE byarabuye bisaza IKINANI n'abambari bacyo, nibwo IKINANI kigize impuhwe za bihehe. Abo cyakatiye urupfu ngo nibafungwe burunduli Izo mpuhwe se ! Iyo ibinani bikatira abantu urwo gupfa wagira ngo byo ntibizapfa. Imigambi nibi y'ibinani ni iya kera cyane niyo mpamvu iyo bagize ikiba, abanzi ibinani batirirwa batangara. Ibyavuzwe ku ngoma yabo biragenda byuzuza.

NI IKINAMICO YUZUYE

Abacengera ibintu n'ibindi baremeza ko itwikwa rya ruriya rukiko ari ikinanico ryakozwe na Prezida warwo. Ibyo ntawapfa kubyeza cyangwa ngo abihakane. Ese ayo mabandi yabise n'iki ahabitwe amadosiye akomeye kuriya ? Keretse niba mu bushyirungo buwayo haragendwaga na buri wese !

"Z" KUBYIKURA BIZAMUVUNA

Abanya RUHENGARI bari bariruhukiye ngo baramukize none yagarutse kubwiga icyaha. Uyu mugabo ngo yari amaze iminsi asiriramba mu RUHENGARI, aho yari yarajubijwe ubwoba burahataha ngo agarutse guteguka. Amakuru yatugenzeho ariko tudafitanye gihanywa ni avuga ko ruriya rukiko rwahiyeye ngo "Z" yirirwe mu RUHENGARI. Ngo yari yiririrwe na Prezida warwo. Niba baravuganyeye ibyerekeranye n'itwika bizashyira bimenyekane. Ese ubundi uriya "Z" aracyakora

Isibo, 16 décembre 1992 : sous le titre « Z est soupçonné d'avoir participé à l'attaque qui a incendié le palais de justice de Ruhengeri », l'article décrit l'incendie dévastateur et le rôle que Z aurait joué dans son organisation afin de se débarrasser des dossiers compromettants datant de son mandat de préfet de la ville.

En août 1992, alors qu'il séjournait en toute sécurité en France, l'ancien ministre de l'Information Christophe Mfizi a publié un CV explosif intitulé « Le réseau Zéro ». Le « Z » de « Zéro » était approprié et faisait directement référence à Z. Mfizi décrivait ce réseau Zéro comme:

un noyau dur de personnes qui ont méthodiquement envahi toute la vie nationale aux niveaux politique, militaire, financier, agricole, scientifique, familial et même religieux. Cette clique considère le pays comme une entreprise dont elle peut légitimement tirer le maximum de profits, ce qui justifie toutes sortes de politiques. Le « réseau zéro » se distingue comme le principal défenseur de l'actuel chef de l'État et leader du parti MRND, même si cela signifie le rabaisser au rang de chef de clan... il emprisonne littéralement le leader du parti et le chef de l'État dans un « leadership » (un régime) dépassé... C'est le réseau zéro qui est principalement responsable du fiasco national et de la chute de crédibilité du chef de l'État... et qui a attisé les divisions ethniques et régionales pour couvrir son programme et ses intérêts. Le réseau zéro est d'autant plus puissant qu'il est secret et dispose de moyens financiers considérables et d'autres moyens non divulgués.

REPORT OF
THE INTERNATIONAL COMMISSION OF INVESTIGATION
ON HUMAN RIGHTS VIOLATIONS IN RWANDA
SINCE OCTOBER 1, 1990
(January 7-21, 1993)

FINAL REPORT

FEDERATION INTERNATIONALE
DES DROITS DE L'HOMME - FIDH
(Paris)

UNION INTERAFRICAINNE DES
DROITS DE L'HOMME ET DES
PEUPLES--UIDH (Ouagadougou)

AFRICA WATCH (New York,
Washington, London)

CENTRE INTERNATIONAL DES
DROITS DE LA PERSONNE ET DU
DEVELOPPEMENT
DEMOCRATIQUE---CIDPDD/
ICHRDD (Montreal)

March 1993

THE ZERO NETWORK

The attacks against communities or individuals, the creation of an atmosphere of fear and intimidation through the militias and the discourse of hatred and suspicion all reveal a level of coordination and organization at the top. Those leading the operations, who are known collectively as the "Zero Network," were able to direct civilian, military and judicial authorities and the militias. They determined the ideological bent, the choice of means, and the selection of targets for the abuses. Those cited repeatedly by witnesses as members of this group include Colonel Elie Segatwa, Protais Zigiranyirazo, Captain Pascal Simbikangwa and Come Bizimungu.

Witnesses corroborated that President Habyarimana participated in the decisions. One example of his complicity is his refusal to remove burgomasters identified as responsible for directing massacres in their communes. A National Commission for the Evaluation of State Officials investigated a number of burgomasters and concluded that several were sufficiently implicated that they should be removed or at least suspended pending more extensive investigations. In reports submitted in July and August 1992, it named, among others, Burgomaster Mathias Mpiranya of Nkuli, Burgomaster Juvenal Kajerijeri of Mukingo; Burgomaster Jean-Baptiste Gatete of Murambi and Burgomaster Fidele Rwambuka of Kanzenze. In addition, it cited the need for a complete inquiry in communes Kinigi, Mukingo, Nkuli, Karago, Giciye, Kanama, Mutura and Rwerere, to establish the extent of killings of the Bagogwe and to indemnify the families of those who were killed. No action had been taken on these recommendations at the time of the Commission's visit. When asked why those who had been implicated in the massacres at least had not been removed from positions of power, President Habyarimana cited the need for a recommendation from the Council of Ministers as a whole. He neglected to mention that in the three times the matter had been presented to the body, it had been defeated by the vote of members of his party, the MRND.

Africa Watch

44

Rapport de la Commission Internationale sur les Violations des Droits de L'homme au Rwanda, Mars 1993. Z est désigné comme l'un des dirigeants du réseau Zero qui a commis des abus dans le pays. Les résultats de l'enquête ont été corroborés par ceux du sénateur belge Willy Kuijpers et du rapporteur des Nations unies dans leurs propres enquêtes distinctes.

Mfizi, en tant que chef de l'ORINFOR dans les années 1980, avait été témoin de la croissance progressive mais rampante de ce réseau « politico-mafieux », qui s'était étendu à tous les domaines de la vie et de la société rwandaises. Il n'avait pas de « philosophie » ni d'idéologie définie, mais était fondé sur un pragmatisme absolu, à savoir l'enrichissement et le maintien au pouvoir de Z et des membres du groupe élargi. Selon Mfizi, le réseau Zero était à l'image de la nouvelle structure étincelante de l'hôtel Rebero que Habyarimana avait fait construire sur l'une des collines surplombant Kigali : l'hôtel Rebero était visible de tous les quartiers de la ville et pouvait également voir tous les quartiers. Il rayonnait de pouvoir, d'influence et de richesse, mais aussi de peur : « Le réseau Zero, qui est devenu plus tard un instrument de prédation économique, a permis à son créateur d'occuper l'administration publique, politique et civile, les instances politiques ainsi que le secteur privé. En recourant à des méthodes d'intimidation, de pression et de corruption par la distribution de revenus importants, le réseau Zero a intensifié son influence. » (Mfizi, 2006)

INTERA

N° 3 Tariki 15 Mutarama 1990 - Ikiguzi: 30 Frw

Abanyarwanda bahagurukiye guteza imbere ubukerarugendo

Aloys MUNDERE



Iyo bashatse kwerekana ku ikarita ahantu hari uruganda bakoresha igishushanyo cy'inzu ifite umunara ucucumukamo umwotsi. Kandi koko bene izo nganda zibyara imyótsi ijyana akenshi no guhumanya ibidukikije niyo abenshi bamenyereye.

Nyamara burya hari n'urundi rwego rw'inganda zitagira imyotsi zigizwe ahanini n'ibikorwa by'ubukerarugendo. Igihugu cyacu kikaba gifite amahirwe yo kugira ubwiza kamere cyihereye n'Imana bugomba ariko kunganirwa n'ibikorwa by'aba-



ntu bituma ubwo bwiza bushobora gusurwa no kurushaho kumenyekana. Muri ibyo bikorwa twavuye nk'imihanda n'amahoteli cyangwa ahandi hantu hubakwiye kwakira abashyitsi no kubaramira.

Ntawabura rero kwishimira

teza imbere ubukerarugendo. Twongere twibutse kandi ko mu bihugu bitari bike nka Kenya ubukerarugendo bwamaze gufata umwanya wa mbera mu byinjiza amadovize.

Ubukerarugendo rero nti-bushobora gutera imbere nta

Intera, janvier 1990 : l'hôtel Rebero, un complexe « touristique ». Créé par le frère de Z, Seraphin Rwabukumba, pour servir de porte-parole au régime/réseau Zero afin de contrer la presse d'opposition en pleine expansion à la fin des années 1980, Intera a fait faillite après seulement quelques numéros. Dans le pays le plus pauvre du monde, son titre faisant la promotion du dernier hôtel de luxe du régime, accessible uniquement à ceux qui avaient non seulement de l'argent, mais aussi des relations, était symptomatique du Rwanda dix-sept ans après l'arrivée au pouvoir d'Habyarimana. Alors que le monde politique, économique et social au Rwanda évoluait rapidement, Akazu continuait de promouvoir son mantra égocentrique et égoïste. L'hôtel a ensuite été utilisé pour d'importantes collectes de fonds pour la milice Interahamwe et était le lieu de prédilection d'Agathe et de sa famille, car il comprenait une grande piscine panoramique et un zoo/serpentarium pour ses enfants.

Au début des années 1990, des enquêtes approfondies menées par des groupes internationaux de défense des droits humains ont permis d'identifier un réseau d'escadrons de la mort (« Réseau Zéro ») qui agissait à la demande d'Akazu pour assassiner des opposants politiques/Tutsis. L'objectif était principalement de semer le trouble afin de consolider la majorité hutue derrière le parti MRND du président, alors en difficulté. Dans son rapport final publié en mars 1993, la Commission internationale des droits de l'homme a fait état des massacres génocidaires organisés de centaines de Tutsi Bagogwe. Les meurtres des Bagogwe, qui vivaient dans le nord-ouest, au cœur du territoire d'Akazu, ont eu lieu entre la fin janvier et mars 1991. Z a été désigné comme l'un des principaux organisateurs, avec son frère Sagatwa et Joseph Nzirorera.

Des massacres génocidaires de Tutsis ont également eu lieu à Kibilira quelques jours après l'invasion de 1990 et se sont poursuivis à l'échelle nationale pendant les trois années suivantes. Le 9 octobre 1992, après une enquête distincte menée par les sénateurs belges Willy Kuijpers et Johann Scheers, le professeur Filip Reyntjens a publié un rapport intitulé « Informations sur les escadrons de la mort ». Il y notait qu'« au niveau national, le noyau dur du groupe est composé, entre autres, des personnes

suivantes : Joseph Nzirorera (ancien ministre, député de Ruhengeri), Proteas Zigiranyirazo (ancien préfet de Ruhengeri, beau-frère du président), Seraphim Rwabukumba (directeur général de « la Centrale », beau-frère du président), le colonel Laurent Serubuga (ancien chef d'état-major adjoint de l'armée), le colonel Elie Sagatwa (assistant personnel et beau-frère du président) [...] ». Il les a accusés d'utiliser des recrues de l'armée (souvent déguisées en civils) et des Interahamwe pour attaquer des cibles prédéterminées telles que des familles tutsies et des membres de l'opposition, causant des centaines de morts et visant à déstabiliser le pays.

LES RAVAGES ECONOMIQUES DE "L'AKAZU CONNECTION"

L'ouverture politique avec ses pendants, les partis et la presse prolifique ont introduit dans le langage politique le mot "Akazu". L'AKAZU n'est pas un mode de jargon des médias rwandais. C'est plutôt toute une affaire: la famille HABYARIMANA et consorts, qui, écrit-on, en fait du Rwanda la chose familière. Tant on a écrit ou parlé sur le patrimoine colossal extorqué du pays par la grande famille présidentielle. Mais rares sont des documents permettant de mettre à nu ces scandales politico-financiers et l'importance de leur cercle d'influence. On fait état, entre autres, du bradage des devises de la Banque Centrale, la main basse sur des marchés publics, le détournement des aides extérieures, l'achat en sous-main de commerces et de biens immobiliers. Dernièrement la rumeur publique s'était déchaînée sur l'escroquerie au dos de nos gorilles des Volcans.

Pointée du doigt, la première dame du pays, Agathe, a quand même le sens de la famille. Son frère SAGATWA, Colonel, est le Secrétaire particulier du Président. L'autre est plus particulièrement connu sous la lettre "Z" car évoquer ZIGIRANYIRAZO Protéas, son propre nom a fait trémuler plus d'un rwandais. D'no "Z" et Séraphin RWABUKUMBA, le cousin, sont les principaux acteurs d'un vaste réseau de combines politico-financières qui auraient entraîné pour les seules années 1989-1990, un manque à gagner pour l'Etat de 5 milliards de francs rwandais. La Centrale, cette gigantesque société commerciale à sa tête M. Séraphin RWABUKUMBA détient à elle seule, plus de 50 licences d'importations. Elle contrôle ainsi les arcades de tous les scandales politico-financiers. En passant par J. Pierre, fils aîné du Président ou par le Directeur de l'Office du Thé, M. Michel BAGARAGAZA, une filière de trafic de narco-dollars a prospéré grâce à des complicités parmi les douaniers de l'Aéroport. Régulièrement des caisses contenant du chanvre sous l'étiquette du thé à l'exportation parvenaient à des correspondants patentés en Europe ou en Amérique au vu et au su de tout le monde.

On cite également le cas des fruits, des légumes, des oeufs ou des produits laitiers provenant des entreprises agro-pastorales de la famille présidentielle. Tous ces produits sont écoulés sur les marchés officiels dans des hôtels de l'ORTPN. On sait bien que l'"Office National du Tourisme" est contrôlé par la Présidence; les prix pratiqués sur "les produits présidentiels" défilent toute concurrence. Les exemples cités représentent évidemment une part infime des activités mercantiles de la Famille présidentielle. Seule une commission spéciale permettrait d'évaluer les ravages économiques causés par les protecteurs des importateurs-fraudeurs et pourrait faire la lumière sur le système "AKAZU".

Vérités d'Afrique - Impamo No 2 du 26 Août 1992

HABIMANA Epa.

Les noms du "Réseau Zéro", les plus cités:

- * ZIGIRANYIRAZO Protéas, beau-père du Président, ancien préfet de Ruhengeri;
- * RWABUKUMBA Séraphin, beau-frère du Président, PDG de "La Centrale";
- * NZIRORERA Joseph, ancien ministre, député Ruhengeri;
- * Col. SERUBUGA Laurent, ancien chef EM Armée en retraite;
- * Col. SAGATWA Elie, beau-frère du Président, secrétaire particulier du Président;
- * Mme Dr. RUSHINGAZIGWI Chantal;
- * NTIRIVAMUNDA Alphonse, Ponts et Chaussées, beau-fils du Président;
- * Capt. SIMBIKANGWA Pascal, présidence, beau-frère du Col. Sagatwa;
- * Col. BAGOSORA, Directeur de Cabinet Minadef;
- * RUCAGU Boniface, député Ruhengeri;
- * Maj. NKUNDIYE Léonard, Cdt. GP;
- * Col. NSENGIYUMVA Anatole, G2 Armée-Chef des renseignements militaires.

Vérités d'Afrique, 26 août 1992. « Les ravages économiques de la connexion Akazu » et les noms les plus cités du « Réseau Zéro » (l'escadron de la mort). Z occupe une place prépondérante.

La politique et la société rwandaises se sont encore désintégrées en 1992 et 1993 : la guerre civile en cours, les violentes rivalités politiques internes, la montée en puissance des médias extrémistes, les difficultés économiques, l'augmentation du chômage et la violence croissante alimentée par l'État ont échappé à tout contrôle. Les partis politiques ont réagi en créant leurs propres milices, qui sont devenues un moyen de terroriser leurs opposants et de forcer la population à leur allégeance. L'Interahamwe, la milice du parti MRND du président, s'est rapidement développée tant en nombre qu'en objectifs, étant utilisée pour mener des attaques ciblées contre les opposants politiques et des

massacres génocidaires contre les Tutsis. Comme l'a témoigné plus tard un ancien haut responsable de l'Interahamwe, Z était l'un des principaux bailleurs de fonds de la milice au niveau national et local à Gisenyi, signe qu'il approuvait son rôle dans la déstabilisation violente de l'État et qu'il manifestait sa solidarité avec son beau-frère, le président, alors en difficulté.

Z était un invité de marque à la tristement célèbre réunion politique de Kabaya le 22 novembre 1992, au cours de laquelle son disciple universitaire Leon Mugesera a appelé à tuer les Tutsis. Il a invité les participants à la réunion à se rendre chez lui, situé à proximité, pour prendre un verre après la réunion, y compris Wellars Banzi, le président de la réunion. Cette réunion a marqué une nouvelle identification très publique de Habyarimana : il n'était plus « l'homme de paix et de dialogue » qu'il aimait présenter à ses soutiens internationaux, mais s'identifiait désormais irrévocablement à « son » Interahamwe, un groupe dont le but était de semer la méfiance, la discorde et le désordre par des actes de violence extrême et des meurtres. Pour le président, Z et Akazu, les Interahamwe étaient considérés comme une bouée de sauvetage, un moyen possible, par la violence, de conserver leur richesse et leur position : diviser le pays sur le plan ethnique, régional, social et économique, puis se présenter au peuple comme son seul salut.

Politiki **politique**

Tubuze inzibacyuho twigire mu ntambara.

Umuntu asiga ikimwirukana ntasiga ikimwirukamo

Ku wa 7, 10, 13/2/1994, bwana Jacques ROGER BOOH-BOOH, Ubagaraye Umunyambaga mukuru wa ONU, yagiranye amanama n'amashyamba azajya muri Guverinoma irimo FPR. Iyo mishyirano nacyo yagezeho kigaragara. Ibitu birapfira he? Impamvu zigaragara ziraturuka ku sinuwa zibagaraye Perezida wa Repubulika, kuri MRND, kuri PL no ku kibazo cyo muri MDR.

PEREZIDA WA REPUBLIKA

Nubwo we avuye ko ategera ko muri PL na MDR bumvikana, impamvu imurumbye ni iy'imbabazi nshyamba yasabye, n'imbabazi yasabye inkoramutima ze ku manorerwa zakoze. Arashaka ko atazigira umukirikirana ngo amuhirike amatera ataranga. Ni nk'ibyo yashyamba muri BENIN n'ubwo ho Perezida wabo yemeye kwegana nibyongere guhanirira ubutegetsi. Abo baba asubira imbabazi nibacyaha ni ba nde?

1. HABYARIMANA
2. SAGATWA
3. ZIGIRANYIRAZO
4. BASABOSE
5. RWABUKUMBA
6. Col. NSENGIYIMVA A.
7. Col. BAGOSORA T.
8. Col. RENZAHO T.
9. Capt. SIMBIKANGWA
10. Lt. BIZUMUREMYI
11. UWIMANA Aloys (Amb.)
12. NAHIMANA Ferdinand
13. MUSABE Pasteur
14. MUYIYEKURE (BCR)
15. NTRUGIRIMBABAZI
16. NTEZIRYAYO Simón

ibirimo

-Tubuze inzibacyuho twigire mu ntambara.....	P. 3
-Habyarimana/yakubabwiraye agati.....	P. 5
-Ubutumwe mu muryango y'igenga.....	P. 6
-Abategetsi ba Repubulika y'ubwoba murababwiraye.....	P. 7
-Abahungu n'ibizana.....	P. 9
-Nasanyweza sigaho gucabinanya.....	P. 10
-Le Président Mitterand sur la sallette.....	P. 12
-Tou du Pays.....	P. 13
-Annonces classées.....	P. 17
-Minisitiri Ntagereza ababaye gutanga.....	P. 18
-Ubuhanza nwa Uwagirangwa na MDR.....	P. 18

ISIBO N°124 du 10 au 17 Février 1994

MURU PL BIMEZE BYE?
Impande zombi zanze kuva ku
P. 3



Ng'abo ubahagaritse imishyirano bagahitamo gusubira mu ntambara.

17. BUCYANA Martin
18. BARAYAGWIZA J. Bosco
19. BAGARAGAZA Michel
20. UWIRINGIRIMANA Juvénal
21. MUNYAZESA Faustin
22. GATETE J. Baptiste
23. KARERA François
24. BIZIMUNGU Côme
25. BAGAMBIKI Emmanuel
26. BARIYANGA Sylvestre
27. BIZIMANA Augustin
28. HATEGEMANA J.D.
29. HABIYAMBERE J.
30. UWIMANA Juvénal
31. NZIRORERA Joseph
32. NDARHORANYE
33. MUGESERA Léon
34. NGRUMPATSE Matyayo
35. RUHIGIRA E.
36. MUNYEMANA Justin
37. RUNYINYA B.
38. MUNYAMPUNDU C.
39. SEKAGINA E.
40. KAYISHEMA C.
41. RWAGAFIRITA P.C.
42. HITIMANA Alexandre
43. SEMANZA L.
44. HIGANIRO A.
45. Col. BARANSARITSE
46. SERUBUGA L.
47. MBARUSHIMANA B.
48. HATEGEMANA (Tribistance)
49. MUKAMA R.
50. MUNYEMANZI D.



À gauche: Isibo, 10 février 1994. Cet article, publié deux mois seulement avant le génocide, observe que l'une des principales raisons pour lesquelles le gouvernement de large coalition convenu à Arusha n'avait toujours pas été formé était la nécessité pour le président Habyarimana de s'assurer que le nouveau gouvernement ne lui demanderait pas de rendre des comptes, ni à lui ni à ceux « bien connus pour les crimes qui ont été commis dans ce pays ». Z apparaît en troisième position sur la liste des personnes qui ont le plus à craindre que la justice ne les rattrape; À droite: Isibo, 22 octobre 1992 – Le « monstre » violent Habyarimana debout devant un tas de ses victimes avec son MRND et sa branche extrémiste, le CDR, qui massacraient le peuple rwandais avec leurs milices.

Un membre du Comité National de l'Interahamwe a déclaré aux enquêteurs du TPIR:

Tout d'abord, les Interahamwe sont recrutés parmi les civils. La tâche est confiée aux personnalités suivantes :

- *Zigiranyirazo Protais, ancien préfet de Ruhengeri, beau-frère du président du MRND et l'un des instigateurs du projet ;*
- *Rwabukumba Seraphin, ancien chef de département à la Banque nationale du Rwanda, gardien de tous les biens du régime et au nom duquel ils sont enregistrés ;*
- *Nzirorera Joseph, ancien ministre, toutes les affaires destinées à l'Akazu à Bushiru passaient par lui ;*
- *Nzabagerageza Charles, bénéficiaire des actes violents du grand « Z », Zigiranyirazo. [Nzabagerageza a succédé à Z au poste de préfet de Ruhengeri en 1989].*

Le régime – notamment Ferdinand Nahimana, ancien protégé de Z – avait besoin d'un outil de propagande populaire et facilement accessible pour diffuser son message de division et de haine ethnique. En fondant la station de radio privée RTLM en 1993, il a mis en place un moyen d'atteindre la plupart de la population à une époque où les téléphones portables et les réseaux sociaux n'existaient pas encore et où la télévision rwandaise en était encore à ses balbutiements. Selon Valerie Bemeriki, une DJ de renom de RTLM, Z se rendait régulièrement dans les studios de la station, situés dans le centre-ville de Kigali : « Pasteur Musabe (frère du colonel Théoneste Bagosora) venait, tout comme Z, et on nous donnait des instructions sur les articles que nous devions diffuser à la radio. Z venait régulièrement à RTLM et, en tant qu'homme d'autorité, il était aussi un homme à craindre. Il avait une maison en ville, près de [Kiyovu], et venait à la station de radio pour parler à ceux qu'il voulait voir. » Z avait refusé d'acheter des actions de RTLM, non pas parce qu'il s'opposait au message virulemment anti-tutsi de la station, qui allait bientôt être surnommée « radio machette » en raison de son effet profond sur l'incitation au génocide, mais parce qu'il s'était brouillé avec son ancien protégé Ferdinand Nahimana, le fondateur de la station de radio, à propos d'argent.



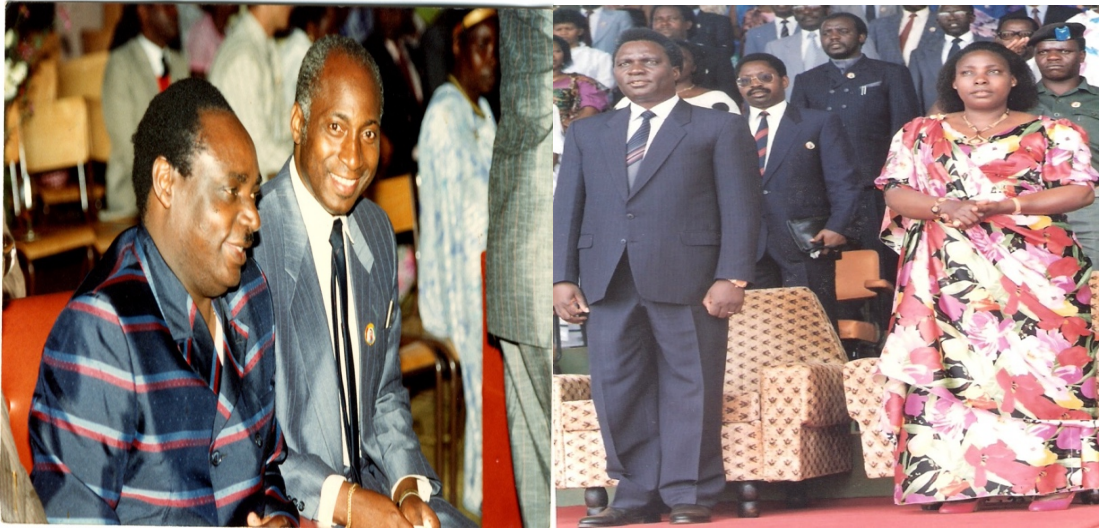
Radio RTLM en action : porte-parole et instigatrice du génocide



Nyabarongo, n° 13, mars 1993. Z, assis à gauche du président Habyarimana et en face de sa sœur Agathe [« Muka-kinani »], en compagnie des principaux membres de l'Akazu [Serubuga, Rwabukumba, Rwagafilita, Nzirorera, Ngirumpatse], écoute le président Habyarimana leur dire qu'il a « fait tout ce qu'il pouvait » en ce qui concerne le problème tutsi. Les membres de l'Akazu sont assis à une table entourée des crânes des Tutsis qu'ils ont massacrés. Cette caricature satirique a été publiée un an avant le début du génocide de 1994, alors que les massacres génocidaires perpétrés par le groupe avaient déjà coûté la vie à des milliers de Tutsis. L'intention meurtrière de l'Akazu n'était un secret pour personne, comme en témoignaient les articles parus dans les médias et les caricatures telles que celle-ci. Le sentiment d'impunité face à la justice était clairement perceptible.

Personnellement, le début des années 1990 a été un immense défi pour Z. Contrairement aux années 1980 à Ruhengeri, où il pouvait effectivement prendre ce qu'il voulait ou faire en sorte que cela se produise, ses intérêts commerciaux au début des années 1990 étaient soumis à une pression énorme : entretenir plusieurs maîtresses et plusieurs maisons coûtait cher ; il avait également de nombreux protégés et un « réseau zédiste » à récompenser/garder de son côté ; il devait soutenir l'Interahamwe et le président dans cette période difficile ; et il devait protéger sa position élevée au sein de la société. Au Canada (à Montréal), Z avait établi des relations d'affaires et construit une grande maison sur un terrain spacieux. À Kigali, il avait conclu un partenariat lucratif avec un homme d'affaires très prospère dans le domaine de l'import-export, nommé Nurildeen, jusqu'à ce que les choses tournent mal. Le comptable et les membres de la famille de Nurildeen ont été assassinés, meurtres qu'il a imputés à Z, qui cherchait à faire pression sur eux afin de prendre le contrôle de leur entreprise. C'était la méthode Akazu : s'immiscer dans les affaires florissantes d'autrui et menacer ou mener des attaques violentes si leur prise de contrôle était rejetée. Au cours de ses enquêtes sur le meurtre de Fossey au début des années 1990, le journaliste Nick Gordon a découvert que Z avait des dettes importantes liées à des transactions commerciales, telles que l'achat de cinq camions-citernes pour lequel il avait contracté des emprunts importants. Lorsque les administrateurs de ces prêts, tels que Said Nassor ou le directeur de la banque BACAR, Pasteur Musabe, ont exigé leur remboursement, Z a immédiatement réagi en les considérant comme des ennemis. Des factures d'un million de francs rwandais pour l'hôtel Urugwiro étaient également impayées. Lorsque Juvenal Uwilingiyimana, responsable du tourisme, a demandé leur remboursement, le résultat a été le même : le simple fait d'oser demander à Z de rembourser ses prêts ou ses dettes a été considéré par lui comme une déclaration de guerre

personnelle plutôt que comme une demande commerciale tout à fait raisonnable. Z a donc commencé à se brouiller avec d'anciens associés tout aussi avarés, tels que Pasteur Musabe, Michel Bagaragaza et Ferdinand Nahimana.



Z avec son frère Seraphim Rwabukumba, homme d'affaires, profitant du pouvoir et de ses nombreux avantages financiers, Kigali, début des années 1990; À droite : Habyarimana avec son épouse Agathe. Derrière le président se trouve le frère de Z et chef de la sécurité, le colonel Elie Sagatwa, les yeux et les oreilles malveillants du régime.

Génocide

Le 6 avril 1994, l'avion de Habyarimana a été abattu alors qu'il revenait de Tanzanie où il avait rencontré les dirigeants régionaux dans le but de mettre enfin en œuvre les accords d'Arusha et le gouvernement d'union nationale qu'il avait réussi à empêcher de se former pendant les huit derniers mois. La mort du président a été considérée comme le déclencheur du génocide planifié. Dans un coup d'État efficace, le colonel Théoneste Bagosora a mis au pouvoir un régime extrémiste hutu dirigé par le Premier ministre Jean Kambanda et a nommé le partisan de la ligne dure Augustin Bizimungu à la tête de l'armée. Alors que sa sœur Agathe et son frère Séraphin décidaient de profiter de leurs liens étroits avec le dirigeant français François Mitterrand pour s'envoler vers la France où ils furent chaleureusement accueillis, Z se rendit dans le nord, dans sa région natale de Gisenyi, accompagnant la dépouille du défunt président et d'autres membres de la famille. Il était également accompagné de son garde du corps personnel de la garde présidentielle, ce qui était remarquable car Z n'occupait aucun poste officiel militaire ou politique. Cela montrait à quel point il était important, notamment parce qu'il était le dernier membre masculin de la famille présidentielle immédiate encore en vie et dans le pays.

La première étape de Z fut l'usine de thé de Rubaya, où un important stock d'armes avait été caché auparavant. Il y séjourna pendant les trois semaines suivantes, période durant laquelle la majorité des Tutsis de la région furent assassinés. Selon Michel Bagaragaza, ancien proche collaborateur de Z, lorsque l'ancien préfet est arrivé dans sa région d'origine avec son escorte de la garde présidentielle, il était furieux et exigeait que les Tutsis soient punis pour la mort de Habyarimana. Son arrivée a soulevé la population et le nombre de meurtres a augmenté. La mesure dans laquelle Z a participé à la promotion, à l'organisation et à la participation aux massacres a fait l'objet de débats lors de son procès ultérieur devant le TPIR. Ce que l'on sait, c'est que les membres de son escorte militaire armée ont participé à des atrocités et ont utilisé

des armes provenant de la cache d'armes de Rubaya. Z ne pouvait ignorer que ces hommes retournaient chaque nuit à l'usine après avoir massacré quotidiennement des hommes, des femmes et des enfants tutsis dans toute la région. Était-il présent, et même instigateur, comme l'ont témoigné de nombreux témoins, lors du terrible massacre de milliers de Tutsis terrifiés qui s'étaient réfugiés au sommet de la colline de Kesho ? Le 8 avril, alors qu'ils regardaient depuis la colline, ils ont vu des dizaines de camions arriver de l'usine de thé. Des témoins ont déclaré que Z et Michel Bagaragaza étaient tous deux présents. Dans les heures qui ont suivi, un bain de sang a eu lieu : des femmes serrant leurs bébés dans leurs bras, des enfants en bas âge, des personnes âgées et des malades ont tenté désespérément de fuir les tueurs lourdement armés qui les poursuivaient. On estime le nombre de victimes entre 1 000 et 2 000 personnes.

Des témoins ont rapporté que l'ancien préfet continuait à rencontrer presque quotidiennement des militaires et des membres de l'Interahamwe pour planifier la poursuite des massacres dans la région de Gisenyi. L'une de ces réunions aurait eu lieu à l'hôtel Palm Beach de Gisenyi en avril 1994, où Z aurait invité les bourgmestres (maires) et les chefs de commune à planifier de nouvelles actions, contredisant ainsi les propos du préfet local qui avait appelé à la fin des massacres lors d'une réunion au stade Umuganda le 23 avril.

Quelques jours après le retour de Z dans le nord, des barrages routiers ont été mis en place dans tout Gisenyi, sous le contrôle du chef militaire de la région, le colonel Anatole Nsengiyumva, un extrémiste proche de Z et qui, selon la rumeur, devait sa position dans ce fief de l'Akazu aux soins de l'ancien préfet. À la maison de Z à Gisenyi, à quelques centaines de mètres seulement de la frontière avec le Zaïre (RDC) et près d'un endroit connu sous le nom de La Corniche, les Tutsis qui tentaient de fuir vers le Zaïre ont été arrêtés. Ce barrage routier, qui empêchait les Tutsis désespérés de quitter le pays, est devenu connu localement sous le nom de « barrière de Z », car il était installé à une douzaine de mètres seulement de la maison de Z. Certains ont été tués sur place, mais la plupart se sont vu dire qu'ils seraient emmenés au bureau communal situé de l'autre côté de la ville, près du stade de football de Gisenyi, où leur identité pourrait être vérifiée. Il s'agissait d'une ruse, car à leur arrivée, ils ont été massacrés à coups de machette et enterrés dans un endroit que Nsengiyumva a baptisé « commune rouge » en raison de tout le sang qui recouvrait les lieux.

Selon Omar Serushago, commerçant à Gisenyi et membre influent de l'Interahamwe dans la ville, Z et le colonel Nsengiyumva ont été les instigateurs du génocide dans la région :

Je me souviens également que les soldats de la garde présidentielle qui gardaient la maison de M. Z étaient sous ses ordres et ont tué des gens à Gisenyi... Protais [Z] a également encouragé les Interahamwe qui gardaient le barrage routier juste à côté de sa maison à Karago à tuer les Tutsis et les Hutus modérés qui fuyaient les massacres à Kigali. (NB : cette résidence était proche du palais de Habyarimana à Gisenyi).

Le cas d'un certain Stanislas Simbizi, un Hutu modéré qui avait été dénoncé comme espion du FPR à la radio RTL, illustre bien le fonctionnement des barrages routiers. Lorsque Simbizi, qui tentait de fuir vers le Zaïre, est arrivé au barrage routier, il a été arrêté. Selon Serushago :

Protais Zigiranyirazo est arrivé et nous a dit (à l'Interahamwe) que l'individu en question était Stanislas Simbizi. Il nous a ordonné de l'emmener et de le tuer. Compte tenu de l'influence de M. Z, il était hors de question de lui désobéir. Thomas Mugiraneza a emmené Stanislas dans un minibus Hiace noir vers la commune rouge.

Quelque temps plus tard, il est revenu nous informer qu'un Interahamwe nommé Kivenge avait tué Stanislas à coups de machette. Protais Zigiranyirazo était toujours présent au barrage routier lorsque Thomas est revenu.

Ce n'étaient pas seulement les Tutsis et les opposants politiques/modérés qui étaient arrêtés au barrage routier : ceux qui le gardaient avaient également reçu l'ordre d'arrêter tous les soldats du régime qui fuyaient les combats contre le FPR. Environ une semaine après la mise en place du barrage routier près du domicile de Z, trois gendarmes (policiers) sont arrivés et ont été arrêtés. Ceux qui gardaient la barrière soupçonnaient les gendarmes d'avoir déserté leurs positions sur le front. Vers 21 heures, le fils de Z, âgé de 14 ans, appelé Jean Marie Vianney Makiza, accompagné d'un soldat et portant une arme qu'il avait prise dans la maison de son père, est arrivé au barrage routier. Après une brève conversation, Jean Marie Vianney Makika a abattu les trois gendarmes. Contrairement aux nombreux Tutsis assassinés ici, ce meurtre a provoqué un malaise considérable parmi les soldats et les habitants locaux. Afin de protéger son fils de toute répercussion, Z a convoqué les Interahamwe présents au barrage routier qui avaient été témoins des meurtres et leur a ordonné de rédiger un faux rapport indiquant qu'ils avaient abattu les gendarmes, et non le fils de Z. Cet ordre et son exécution ultérieure – exigeant des hommes qu'ils avouent des meurtres qu'ils n'avaient pas commis afin de protéger le fils de Z – ont démontré son autorité incontestable sur la milice et la communauté.

À l'extérieur d'une autre maison de Z, cette fois dans le quartier huppé de Kiyovu à Kigali, un autre barrage routier/zone de massacre a été mis en place. Des témoins ont rapporté que Z avait encouragé les hommes chargés de surveiller les barrages à « vérifier minutieusement » les cartes d'identité des personnes qui tentaient de passer, et leur avait ordonné de leur fournir de la nourriture afin qu'ils n'aient pas à quitter leur poste. Ne pas avoir de carte d'identité ou en avoir une qui définissait l'appartenance ethnique d'une personne comme tutsie équivalait à une condamnation à mort immédiate. Ces barrages routiers devant les maisons de Z à Gisenyi/Kiyovu n'auraient pas pu fonctionner sans son consentement explicite. Z n'a fait aucun effort pour les faire supprimer ou pour que leur personnel soit arrêté/interpellé pour les actes de barbarie qu'il y perpétrait.

La férocité et la série de meurtres organisés des Tutsis dans la région natale de Z, à Gisenyi et ses environs, ont été telles que cette région est devenue la première du pays à être « débarrassée des Tutsis ». Un homme d'affaires local a déclaré en juin à un journaliste français qui l'interrogeait : « Au début, nous les avons tous tués (les Tutsis) sans faire beaucoup d'histoires ». À ce moment-là cependant, bien que le génocide ait été mené à bien, la lutte contre l'offensive du FPR était en train d'être perdue. Les ministres du régime, la radio haineuse RTL, une grande partie des forces armées rwandaises (FAR) restantes et les Interahamwe s'étaient déplacés à Gisenyi lorsque Kigali est tombée et que le FPR a poussé vers le nord.

Après le décès de sa mère, Z a envoyé des « invitations » aux personnes appropriées pour qu'elles assistent à ses funérailles le 6 juin. Parmi celles-ci figurait le Premier ministre, Jean Kambanda, qui a déclaré plus tard : « C'est un homme à qui je ne pouvais pas ne pas répondre lorsqu'il m'appelait. J'étais dans sa région. Je devais répondre, et c'est ce que j'ai fait ». L'expression « j'étais dans sa région » était très significative venant du Premier ministre national et reflète le fait que même la personne la plus importante (en théorie) du pays était consciente que Z était, en réalité, le véritable détenteur du pouvoir. Après les funérailles, Z a organisé une réception à laquelle ont participé d'autres ministres proches d'Akazu, dont le ministre de la Défense Augustin Bizimana. En quelques semaines, Z avait traversé la frontière pour se rendre à Goma et était devenu un réfugié, certes très puissant et riche, contrairement aux 1,5 million de paysans qui avaient été contraints par le régime et ses forces vaincues de fuir le Rwanda lorsque le FPR a pris le contrôle du pays.

Ne voulant pas rester avec la foule de personnes désespérées dans les conditions désastreuses et insalubres des camps de réfugiés de l'est du Zaïre, Z s'est installé au Kenya, dans une somptueuse nouvelle demeure située dans le quartier de Nyayo à Nairobi, où de nombreux membres riches et puissants de l'ancien régime génocidaire/Akazu ont également commencé à s'installer. Parmi les voisins proches de Z figuraient sa sœur Agathe, ainsi que l'homme d'affaires et facilitateur du génocide Félicien Kabuga, récemment expulsé de Suisse, et son beau-père Augustin Ngirabatware ; l'ancien ministre des Affaires étrangères du régime génocidaire Casimir Bizimungu et le Premier ministre Jean Kambanda ; l'ancien chef de l'armée Laurent Serubuga, Pascal « le tortionnaire » Simbikangwa, des journalistes du régime tels que Hassan Ngese et Georges Ruggiu, des préfets/maires génocidaires dont Tharcisse Renzaho et des hommes d'affaires tels qu'Obed Ruzindana. La nouvelle et importante communauté rwandaise se réunissait chaque dimanche à la messe. Les églises locales accueillaient soudainement des voitures de luxe et des personnes élégamment vêtues qui se réunissaient pour discuter de leurs projets présents et futurs. Prierai-ils pour un retour rapide dans leur pays d'origine, une chute tout aussi rapide du nouveau gouvernement à Kigali et la « fin » du génocide des Tutsis ?

Au-delà de la vie sociale et religieuse, la réalité pour Z était qu'il était désormais apatride et que la guerre/le génocide lui avait fait perdre une grande partie de ses affaires et de ses biens. Sa principale préoccupation pour les mois et les années à venir était de trouver de nouvelles sources de revenus et de protéger celles qui lui restaient, d'écarter la police kenyane avide et ses efforts constants pour tirer profit financièrement des réfugiés sans papiers, et de travailler avec d'autres pour planifier une nouvelle invasion du Rwanda afin de renverser le nouveau gouvernement de Kigali. Dans cette optique, Z fit des allers-retours entre les camps de réfugiés insalubres à la frontière zaïroise afin de renforcer le soutien à l'establishment politico-militaire qui avait rapidement réorganisé les camps. En décembre 1995, il se rendit en Libye pour rencontrer le colonel Kadhafi afin d'organiser les livraisons d'armes dont les forces rwandaises dans les camps avaient cruellement besoin. Utilisant un faux passeport rwandais au nom de Mukiza Safari, il voyagea avec sa sœur Agathe. Malgré tous leurs efforts – en faisant appel à des dictateurs francophones tels que Bongo au Gabon et Mobutu au Zaïre (RDC) – et de nombreuses activités de collecte de fonds au Kenya et au Zaïre, l'invasion n'a jamais eu lieu. Le mieux qu'ils aient pu obtenir a été le lancement d'attaques génocidaires à petite échelle dans l'ouest du Rwanda, visant les Tutsis qui avaient survécu à l'horreur de 1994 et qui étaient désormais victimes de nouveaux pogroms meurtriers.

Alors que Z restait au Kenya, son frère Séraphin s'était installé à Bruxelles malgré les enquêtes policières en cours sur son rôle au sein de la radio haineuse RTLM et des interahamwe ; sa sœur Agathe s'était installée à Paris à plein temps après un séjour choyé à Libreville, grâce à l'hospitalité du dictateur gabonais Omar Bongo. Elle s'est installée dans une confortable maison de plusieurs millions d'euros dans la banlieue de Courcouronnes, bien que son statut de réfugiée lui ait été refusé en raison d'allégations selon lesquelles elle aurait été « au cœur du génocide ».

Début février 1998, grâce à la médiation du vice-président des Interahamwe, Georges Rutaganda, une série de quatre réunions ont été organisées au Nairobi Safari Club et à l'hôtel Hilton entre Z et des enquêteurs du nouveau Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) basé à Arusha, en Tanzanie. Z a accepté de participer à ces réunions afin d'évaluer la probabilité de poursuites pénales à son encontre et d'utiliser le Tribunal des Nations unies pour pousser les autorités canadiennes à annuler leur décision de 1993 de l'expulser. Il possédait encore des biens dans le pays qu'il souhaitait récupérer et un éventuel déménagement là-bas était envisageable, l'une des filles d'Agathe ayant déjà commencé une nouvelle vie dans ce pays.



Agata KANZIGA, umubyeyi gito...
wicishije impinja, abasore, abangavu,
amajigira n'abakambwe...



Nyabarongo, n° 19, novembre 1994: « Agathe Kanziga, une mère cruelle qui a fait massacrer des bébés, des enfants, des adolescents, des adultes et des personnes âgées. » Le dessin fait référence à la légendaire reine rwandaise Kanjogera, impitoyable et meurtrière, qui n'avait reculé devant rien pour s'assurer le pouvoir pour elle-même et sa famille dans les années 1980. Les parallèles avec Agathe étaient nombreux au Rwanda; À droite: Bakhich.info, 29 janvier 2007: Agathe, coiffée de son chapeau caractéristique orné d'un insigne représentant des crânes, proteste avec colère après avoir constaté, lors de son audience devant l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), qu'elle n'était qu'une veuve innocente et en deuil qui « essayait de survivre » dans sa maison valant plusieurs millions d'euros. La commission, puis le Conseil d'État, ont conclu dans leurs décisions qu'elle était, avec Z et Akazu, « au cœur du génocide ».

Le nom de Z figurait en bonne place sur les listes de génocidaires présumés établies par le gouvernement rwandais nouvellement formé. Il était donc contraint de voyager avec un faux passeport, ce qui l'empêchait de se rendre en Europe, au Canada et même au Kenya, où lui, sa femme et quatre de ses enfants étaient installés. De plus, Z revendiquait toujours le droit à certaines propriétés coûteuses en Europe et au Rwanda, notamment un immeuble à Kigali où se trouvait l'ambassade des États-Unis. Il a présenté un « CV » aux enquêteurs du TPIR pour prouver son « innocence », mais en l'examinant, les procureurs ont non seulement relevé de nombreuses inexactitudes, mais ont également constaté que ce document, loin d'innocenter Z, soulevait des questions très importantes quant à sa responsabilité pénale dans le génocide.

Le temps était certainement compté pour Z au Kenya. Lorsque le TPIR a commencé à procéder à des arrestations parmi les exilés rwandais, il est devenu évident qu'il n'y avait plus d'avenir dans ce pays. Les efforts infructueux de Z pour promouvoir la cause hutue, ainsi que ceux de ceux qui étaient encore présents, tels que Casimir Bizimungu, l'ancien préfet Tharcisse Renzaho, l'évêque anglican Samuel Musabyimana, l'ancien ministre des Travaux publics du régime intérimaire Hyacinthe Rafiki et Michel Bagaragaza, l'ancien directeur très enrichi de Rwanda Tea, n'ont abouti à rien.

À 11 h 20, le 26 juillet 2001, Z a été arrêté alors qu'il était déjà détenu au centre de transit 127 de Melsbroek, à l'aéroport de Bruxelles, un centre pour migrants sans papiers géré par l'Office des étrangers en Belgique. Il avait pris l'avion pour Bruxelles le 3 juin sous le pseudonyme de Monsieur Protais Laurent, accompagné de son fils Aloys Niyimana, âgé de 14 ans, en route vers sa destination finale, Paris, où il devait retrouver sa famille, sa sœur Agathe, et profiter d'une retraite paisible, loin de

ses crimes et de la justice. Malheureusement pour lui, les autorités aéroportuaires belges ont remarqué que le passeport de Z était un faux de piètre qualité. Z a alors tenté une autre voie : il s'est présenté sous le nom de « Protais Mujiza Safari » et a demandé l'asile politique, après quoi il a été transféré au centre de Melsbroek pendant que son cas était examiné. C'est là qu'il a été reconnu par d'autres demandeurs d'asile, qui ont informé les autorités.

La découverte soudaine de Z à Bruxelles était à la fois une bonne et une mauvaise nouvelle pour le TPIR. La bonne nouvelle : il venait d'apprendre que non seulement le lieu où se trouvait un suspect notoire de génocide était connu, mais qu'il était également en détention provisoire. Au cours des trois années qui s'étaient écoulées depuis les premières rencontres de Z avec les enquêteurs du TPIR en 1998, il était passé du statut de « personne d'intérêt » à celui de « personne recherchée pour génocide ». La mauvaise nouvelle : la détention inattendue de Z a pris tout le monde par surprise et a entraîné une course effrénée aux démarches juridiques de la part du TPIR et des autorités belges. Des témoins, dont des « initiés » tels que l'ancien Premier ministre Kambanda, le chef des Interahamwe à Gisenyi Omar Serushago, Michel Bagaragaza et l'ancien ministre de la Communication Christophe Mfizi, avaient tous impliqué Z. Malgré cela, pendant cette période intermédiaire (1998-2001), aucun acte d'accusation n'avait été établi. Il était désormais urgent d'en établir un afin de permettre le transfert de Z. au tribunal d'Arusha. Le ministère public s'est retrouvé dans l'urgence de trouver des chefs d'accusation spécifiques à retenir contre Z. dans un acte d'accusation avant que les autorités belges ne soient obligées de libérer le demandeur d'asile/suspect de génocide.

Juste à temps, un acte d'accusation fragmentaire a été rédigé et rapidement approuvé par les juges d'Arusha, mais il était clairement précipité et truffé d'erreurs. Au cours des mois et des années qui ont suivi, il a été modifié à trois reprises à mesure que de nouveaux faits et témoins étaient découverts. Ce n'était pas un début très prometteur pour le procès de l'une des figures clés non seulement de 1994, mais aussi de la période remontant au coup d'État de 1973 et des nombreux crimes commis depuis lors. Cependant, en vertu de son mandat des Nations unies, le TPIR ne pouvait retenir que les accusations relatives aux actes commis en 1994. Les nombreuses victimes de Z au cours de ces années précédentes – 1973-1993, période pendant laquelle il jouissait d'une immunité effective – espéraient sans doute que justice serait faite, même si ce n'était pas pour les crimes que Z avait commis contre elles et leurs familles.

Le lundi 3 octobre 2005, le procès de Z, affaire ICTR-2001-73-T, s'est enfin ouvert devant la chambre de première instance III du TPIR à Arusha. Cela faisait exactement quatre ans qu'il avait été transféré du Belgique vers le centre de détention des Nations Unies. Le procès s'est poursuivi pendant les trois années suivantes. Contrairement à la plupart des autres accusés du TPIR, tels que l'architecte du génocide Théoneste Bagosora, Z a refusé de témoigner à la barre, son équipe juridique craignant peut-être la réaction de l'accusé lors du contre-interrogatoire du procureur. Au lieu de cela, la cour a entendu divers témoins, dont Michel Bagaragaza, ancien chef de Rwanda Tea et figure de proue de l'Akazu, qui est devenu témoin à charge et a plaidé coupable afin d'obtenir une peine (beaucoup) plus courte. Parmi les autres témoins qui ont témoigné figuraient l'une des épouses de Z, Domitilla, le fils de Habyarimana, Jean-Luc, son frère Séraphin, les chefs des Interahamwe Omar Serushago et Georges Rutaganda, Christophe Mfizi et plusieurs survivants du génocide.

Le 18 décembre 2008, les juges ont déclaré Z coupable de génocide et d'extermination en tant que crime contre l'humanité, notamment pour avoir « participé à une entreprise criminelle commune exécutée sur la colline de Kesho le 8 avril 1994, lorsque plusieurs centaines, voire plus d'un millier, victimes tutsis ont été tuées à l'aide de fusils, de grenades et d'armes traditionnelles », et pour avoir aidé et encouragé les Interahamwe dans leur « travail » meurtrier au barrage routier près de son

domicile à Kiyovu, à Kigali. Z a été condamné à 20 ans d'emprisonnement. L'accusation et la défense ont immédiatement annoncé qu'elles feraient appel.



Z écoute attentivement les juges du tribunal le déclarer coupable de génocide et d'extermination, ICTR, 18 décembre 2008. Avec l'aimable autorisation de l'UNICTR

Onze mois plus tard, le 16 novembre 2009, de retour dans la salle d'audience n° 3, le juge Theodor Meron, président de la chambre d'appel du TPIR, a lu un verdict bref mais choquant. Après avoir réexaminé le jugement de première instance, lui et ses deux collègues juges d'appel ont décidé qu'il y avait de graves lacunes dans l'affaire judiciaire qui avait conduit à la condamnation de l'ancien préfet. Z a été acquitté. Meron a estimé qu'il n'appartenait pas à Z de prouver son alibi au-delà de tout doute raisonnable, mais à l'accusation de prouver sa thèse au-delà de tout doute raisonnable. Tout alibi de Z, même s'il n'était que « raisonnablement plausible », aurait dû être accepté par les juges de première instance. Comme Z avait des témoins tels que Jean Luc Habyarimana et le frère du président Habyarimana, Seraphim Bararengana, qui lui ont fourni cet alibi « possible » selon lequel il se trouvait encore à Kigali lorsque le massacre de la colline de Kesho a commencé, cela a suffi pour infirmer le verdict du procès et l'acquitter. Ce revirement de situation tout à fait remarquable et imprévisible a laissé même la défense sans voix. Alors que Z sortait libre sous le soleil d'Arusha, les survivants n'avaient d'autre choix que de fulminer contre une poursuite précipitée et insuffisante et contre la réinterprétation de l'application juridique concernant un alibi par la cour d'appel de Meron. Après un procès et un appel extrêmement coûteux et longs, la justice internationale avait spectaculairement échoué à prouver ce que tout le monde savait déjà. Z était coupable.

Dans le pays qu'il avait fui après le génocide de 1994, la réaction à la décision d'appel a été l'incrédulité. Ceux qui vivaient à Ruhengeri sous le régime de « Monsieur Z » dans les années 1970 et 1980, ou qui l'avaient côtoyé au début des années 1990 et pendant le génocide, savaient trop bien que le TPIR s'était lourdement trompé. Sur le plan juridique, Z a peut-être vu sa condamnation annulée. Mais sur le plan des crimes qu'il a commis pendant plus de 30 ans, il a échappé à la justice pour des meurtres (de masse). L'expert juridique belge Eric Gillet avait personnellement participé à l'enquête sur les massacres ethniques au début des années 1990. Il a déclaré après le verdict : « Bien sûr, les allégations concernant ces deux incidents [Kesho Hill et Kiyovu] ne peuvent être prouvées, mais tous

ceux qui connaissent l'histoire comprennent que l'implication de « Monsieur Z » dans le génocide ne se limite pas à sa présence lors de deux incidents spécifiques pendant le génocide. Ces deux événements, comme dans d'autres affaires jugées par le TPIR, ne sont que la partie émergée de l'iceberg. » Le procureur adjoint rwandais Martin Ngoga s'est montré tout aussi direct lorsqu'il a déclaré aux médias : « Quelles que soient les erreurs de procédure commises, le verdict est profondément décevant. Si « Monsieur Z » peut être déclaré innocent, comment quelqu'un d'autre pourra-t-il être déclaré coupable ? Cette décision sape les fondements mêmes de la recherche de la justice pour le génocide. »

Cette affaire allait être un signe avant-coureur de ce qui allait suivre. Au cours des années suivantes, le juge Meron, alors âgé, allait continuer à acquitter ou à réduire considérablement les peines de nombreux génocidaires précédemment reconnus coupables, comme Z, après de longs procès. Dans des affaires ultérieures, tant au TPIR qu'au TPIY à La Haye, la chambre d'appel qu'il présidait a rendu une série de jugements très controversés, découlant de son interprétation de la « hiérarchie supérieure », ce qui a eu pour effet d'alourdir la charge de la preuve à tel point que, comme l'a déclaré un commentateur bien informé des Balkans au magazine *The Economist*, « Adolf Hitler aurait très bien pu être innocenté de sa responsabilité dans l'Holocauste s'il avait été jugé selon les normes actuellement appliquées par le tribunal de l'ONU à La Haye. ... Ce n'est pas de la justice. C'est de l'aveuglement ».

Pour Z, c'était une chose d'être embrassé avec joie par son avocat à la fin du procès lorsque Meron a prononcé le verdict, mais aux yeux du monde, il était un homme coupable de génocide. Z a immédiatement commencé à demander des visas pour se rendre en Europe afin de rejoindre ses nombreux enfants et sa femme en Belgique et en France, voire au Canada. Au cours des 16 années qui ont suivi, les gouvernements français et belge ont refusé à plusieurs reprises d'accéder à la demande de Z. La France a continué à accueillir la sœur de Z, Agathe, et la Belgique a accordé à son frère, Seraphin Rwabukumba, également sous le coup d'une longue enquête pour génocide, une « autorisation » officieuse de rester. Mais accueillir Z sur leur sol était clairement un pas de trop.

Son arrivée était considérée comme un désastre en termes de relations publiques. Comme d'autres génocidaires libérés prématurément par Meron, tels que le colonel Anatole Nsengiyumva, complice de Z dans le massacre des Tutsis de Gisenyi, leur vie consistait à fréquenter quotidiennement les bars, cafés et magasins d'Arusha, en tant qu'employés rémunérés par l'ONU. Vivant dans leur luxueuse « maison sécurisée » blanchie à la chaux – qui abritait auparavant le greffier du TPIR, tous les frais tels que les soins de santé, le transport et l'hébergement étant pris en charge, la vie n'était pas si mauvaise. On pouvait voir l'ancien préfet de Ruhengeri presque tous les jours à la bibliothèque du TPIR, lisant les journaux et lançant des regards noirs à tout avocat de l'accusation qui passait par là, tout en affichant son plus charmant sourire aux jolies jeunes stagiaires et assistantes judiciaires qu'il croisait dans le vaste bâtiment. La jeune épouse d'un procureur rwandais a été très surprise d'être abordée par Z dans un ascenseur ; il semblait ne pas savoir qui elle était ni que son charme légendaire était, dans ce cas précis, totalement inutile.

Trois ans après sa libération, le 20 janvier 2012, Z a déposé une demande d'indemnisation de plus d'un million de dollars auprès du TPIR, invoquant sa « longue détention », les « violations des principes les plus fondamentaux de la justice » commises par la [Chambre de première instance] en le condamnant et en ne veillant pas à ce qu'il soit renvoyé en Belgique après sa libération, ainsi que des « dommages moraux ». Son équipe juridique a exigé que la Belgique réadmette Z sur son territoire dans un délai de deux semaines et que ses avocats obtiennent le remboursement intégral des frais engagés pour la rédaction de la demande. En décembre 2012, la demande d'indemnisation de Z a été rejetée par le

TPIR, et sa demande visant à ce que le tribunal ait l'obligation de le transférer en Belgique a été rejetée comme « frivole ».

Pendant les dix années qui ont suivi, Z a vécu parmi un nombre toujours croissant d'anciens génocidaires dans la « maison sécurisée » d'Arusha. Le juge Meron, de la cour d'appel, ayant réduit les peines, accordé des libérations anticipées et annulé des verdicts de culpabilité, la « maison sécurisée » a rapidement été saturée et d'autres logements coûteux ont été acquis par l'ONU pour héberger ce groupe hétéroclite de Rwandais. Les anciens membres politiques, militaires, médiatiques et administratifs du régime génocidaire rwandais, vivant désormais tous sous le même toit, menaient une existence intéressante. Beaucoup, comme Z, se sont vu refuser leur souhait de rejoindre leur famille en France ou en Belgique, tandis que d'autres ont été autorisés à le faire.

L'un des rares moments forts pour ces anciens détenus désormais libres était leur retour au tribunal pour assister aux jugements en appel. Ils s'asseyaient alors en masse au dernier rang de la tribune publique vitrée, formant un groupe bruyant, turbulent et très partisan qui criait son soutien aux accusés dans la salle d'audience de l'autre côté de la cloison. Lorsque Meron, avec régularité, prononçait l'annulation d'un nouveau verdict en appel, qu'il s'agisse de Justin Mugenzi et Prosper Mugiraneza (tous deux condamnés à 35 ans à l'origine), ou d'un meurtrier de masse comme Anatole Nsengiyumva, dont la peine à perpétuité avait été réduite à 15 ans et qui avait ensuite été immédiatement libéré pour avoir purgé sa peine, Z et ses camarades se levaient d'un bond pour saluer leurs coaccusés, les poings serrés, le sourire aux lèvres et en poussant des cris de joie. C'était un spectacle très troublant et sinistre. Plus tard, les nouveaux libérés étaient invités à une fête avec champagne, danse et longs discours niant tout génocide et toute responsabilité dans les « massacres ».



'Home sweet home' à Arusha : la UN villa « sécurisée » qui servait de logement luxueux et gratuit à Z, ainsi qu'à d'autres anciens détenus libérés du TPIR. Pendant plus d'une décennie (2009-2022), Z a vécu ici tout en essayant désespérément d'obtenir un visa pour la France, la Belgique ou le Canada. Malheureusement, ses nombreuses victimes n'ont pas bénéficié d'une telle générosité de la part de l'ONU...

Le Mécanisme des Nations unies [UNIRMCT] ayant pris le relais pour « s'occuper » des résidents du refuge après la fermeture du TPIR en 2015, la question de leur sort à long terme était source de préoccupation. Avec la fermeture des centres de détention de l'ONU et la restitution des locaux du tribunal – qui a déménagé dans des locaux de plusieurs millions de dollars juste à l'extérieur de la ville –, il était impératif de trouver une solution pour les résidents du refuge. Le 15 novembre 2021, l'ONU et le gouvernement du Niger ont conclu un accord pour que les huit occupants restants à Arusha

(François-Xavier Nzuwonemeye, Prosper Mugiraneza, Protais Zigiranyirazo, Anatole Nsengiyumva, Alphonse Nteziryayo, Tharcisse Muvunyi, André Ntagerura et Innocent Sagahutu) soient transférés par avion vers la capitale Niamey afin d'y vivre dans un refuge, en attendant une nouvelle réinstallation. Le 8 décembre, ils ont été transférés par avion à Niamey. Il s'agissait du premier voyage à l'étranger de Z depuis sa tentative malheureuse de se rendre en Belgique 20 ans auparavant.

Tout ne s'est pas bien passé au Niger dès le début. En l'espace de deux semaines, le gouvernement nigérien a ordonné aux huit hommes de quitter le pays, alors qu'ils étaient persona non grata partout ailleurs, à l'exception du Rwanda où ils refusaient de retourner. Les raisons du revirement soudain du Niger concernant l'accueil des anciens détenus de l'ONU n'ont pas été communiquées, mais il s'en est suivi une lutte juridique et politique acharnée, le Mécanisme étant submergé de demandes de la part des hommes, y compris Z, pour qu'ils soient autorisés à rester à Niamey aux frais de l'ONU jusqu'à ce qu'un autre État les accepte. Si le gouvernement nigérien a finalement accepté les huit détenus restants, il leur a ordonné de remettre leurs documents d'identité et de rester dans les limites du « refuge » financé par l'ONU dans la capitale. En décembre 2021, l'ONU a versé à Z – et aux sept autres – 10 000 dollars pour couvrir leurs frais « sociaux », affirmant qu'elle avait un « devoir de diligence » à leur égard. Cette situation s'est répétée les années suivantes. En effet, Z était devenu un employé de l'ONU – le Mécanisme, comme le TPIR avant lui, estimant que son « devoir de diligence » envers ces personnes impliquait qu'il devait prendre en charge leur logement, leurs frais médicaux, leurs frais sociaux, etc. même lorsqu'ils étaient libres. Pendant ce temps, les victimes et leurs familles de 1973 à 1994 n'ont reçu que peu, voire aucune aide de la part de l'ONU. Cependant, malgré les recours juridiques répétés de Z et de ses compatriotes rwandais au Niger pour forcer la France, la Belgique ou un autre pays de leur choix à les accueillir, l'impasse a perduré. Même le déménagement en RDC prévu en 2024, dont la rumeur courait, n'a pas abouti.

Finalement, le temps a manqué à Z. Malgré la levée des restrictions par les autorités nigériennes en 2025 pour permettre une plus grande liberté de mouvement, Z a fini ses jours en paria.

Le 15 juillet 2025, Z, âgé de 87 ans, a été admis à l'Hôpital général de référence de Niamey. Cet hôpital moderne de 500 lits, financé et construit par la Chine, est considéré comme le meilleur du pays. Le 29 juillet, deux semaines après son admission, Z a été renvoyé dans son logement de fonction des Nations unies. Il est décédé à 21 heures le 3 août, selon son fils Antoine Mukiza Zigiranyirazo qui a annoncé la nouvelle.



Hôpital Général de Référence en Niamey, Niger

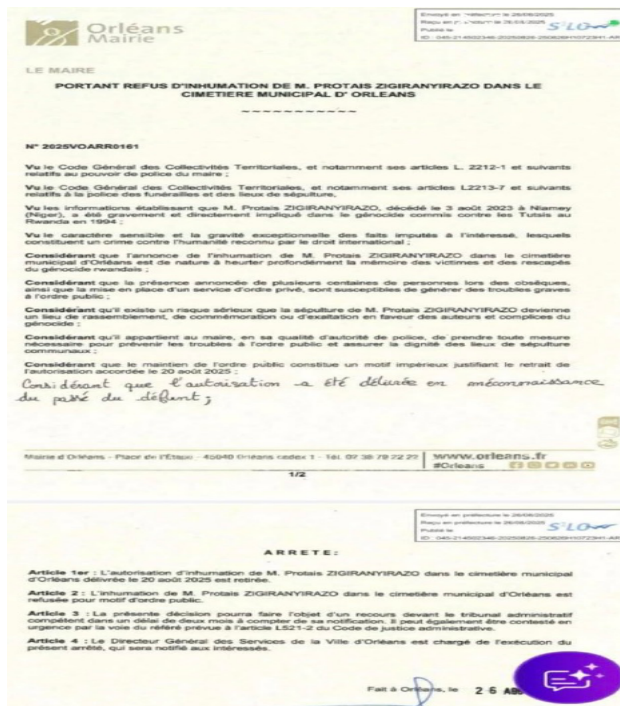
Cependant, la triste histoire de Monsieur Z s'est poursuivie même après sa mort. Contrairement à l'usage, le gouvernement nigérien n'a pas informé son homologue rwandais du décès de l'un de ses ressortissants. Une enquête du magazine Jeune Afrique a révélé comment la famille de Z avait déjoué les autorités françaises : alors qu'elles avaient interdit à Z d'entrer dans le pays de son vivant, son corps a été « introduit clandestinement » dans le pays après son décès, à bord d'un vol Turkish Airlines via Ankara, puis d'un second vol vers Paris. En empruntant cette route via la Turquie, qui a signé un accord de 1973 simplifiant les modalités de transfert des corps entre les pays signataires, l'arrivée de Z n'a pas alerté les autorités diplomatiques ou douanières françaises. Faisant preuve d'une impressionnante prévoyance, dans un avis de décès pour leur « père bien-aimé » largement diffusé sur les réseaux sociaux, il a été annoncé qu'une messe de requiem serait célébrée à l'église Saint-Paterne, rue Banner, à Orléans, le 28 août à 11 heures, suivie d'une inhumation au Grand Cimetière de la ville, puis d'une « célébration » de la vie de Z.

L'avis public a été repris par des groupes de survivants du génocide. Le 24 août, le Collectif des Parties Civiles pour le Rwanda (CPCR) a publié une déclaration exprimant son « étonnement » quant au fait que les funérailles de Z allaient avoir lieu en France. Alain Gauthier, président du CPCR, qui a travaillé sans relâche pour contraindre les autorités françaises à traduire les génocidaires en justice en France, a écrit avec colère : « Nous considérons que le rassemblement prévu le 28 août des génocidaires constitue un affront à la mémoire prestigieuse d'Orléans, ville de Jeanne d'Arc et de Jean Zay ». Le groupe de soutien aux survivants du génocide IBUKA a publié un communiqué de presse soulignant que l'enterrement témoignait d'un « manque troublant de considération pour la mémoire des victimes... Il est tout à fait incompréhensible que la France, qui lui a fermé ses portes de son vivant, accepte aujourd'hui d'accueillir sa dépouille ». Il a ajouté qu'il existait un réel danger que le cimetière devienne un « lieu de rassemblement pour ceux qui sont nostalgiques du régime génocidaire... La France, compte tenu de son histoire et de son engagement en faveur de la mémoire, de la justice et de la vérité, devrait laisser à d'autres nations la responsabilité d'accueillir les restes des prisonniers du TPIR ».

Deux jours avant la cérémonie et l'inhumation promises, le maire d'Orléans, M. Serge Grouard, est intervenu de manière impressionnante dans la controverse en retirant temporairement l'autorisation pour l'événement. Il a invoqué des questions d'ordre public, notamment le fait que, compte tenu de la culpabilité grave et directe de Z dans le génocide des Tutsis et de ses crimes très graves contre l'humanité, l'inhumation risquait de bouleverser profondément les victimes et les survivants du génocide, tout en devenant un lieu de pèlerinage pour ceux qui souhaitaient défendre ce crime. L'appel interjeté par la famille contre la décision du maire a été examiné et rejeté deux jours plus tard, le 28 août, dans un jugement de six pages rendu par le juge du tribunal administratif de la ville, le jour même où les funérailles et l'inhumation étaient prévues. Il a noté que « le maire d'Orléans pouvait, sans erreur de droit ni d'appréciation, se fonder sur l'implication grave et directe de Protais Zigiranyirazo dans le génocide rwandais pour refuser l'autorisation de l'enterrer » et qu'il existait « des risques avérés de troubles à l'ordre public résultant à la fois de l'inhumation du défunt dans le cimetière municipal et de la création éventuelle d'un lieu de mémoire ». L'évêque d'Orléans, Mgr Jacques Blaquart, a annoncé qu'il ne célébrerait pas la messe funéraire de Z dans la belle église historique Saint-Paterne, comme l'avait souhaité la famille, précisant qu'il ne devrait y avoir ni eucharistie ni témoignages lors d'éventuelles funérailles. Bien que les défunts aient le droit de bénéficier d'une prière pour le salut de leur âme, l'évêque a déclaré que ses pensées et ses prières allaient aux victimes du génocide, et a insisté sur l'importance du repentir et des responsabilités individuelles.

La décision a de nouveau fait l'objet d'un recours – cette fois devant le Conseil d'État. Celui-ci a jugé que les décisions antérieures refusant l'autorisation d'enterrer Z au cimetière Grand d'Orléans étaient légales. Depuis cette décision, la famille a trouvé une autre solution « secrète » au problème. Il semblerait que Z ait été enterré, mais la famille reste désormais très discrète sur le lieu où cela a eu lieu. Il semble qu'elle ait compris que la médiatisation de l'inhumation d'un génocidaire n'est pas toujours une bonne chose. Même leur avocat, Philippe Meilhac, d'ordinaire très expansif – qui est également l'avocat de longue date de la sœur de Z, Agathe Habyarimana –, a refusé de s'exprimer sur le lieu de repos définitif de Z.

Toute cette triste histoire d'un cadavre indésirable reflète celle du beau-frère de Z, le président Habyarimana. Après sa mort, lorsque son avion a été abattu le 6 avril 1994 et que son corps a été retrouvé dans les parterres de fleurs du jardin de son propre palais, le corps de Habyarimana a été transporté à travers le Rwanda et le Zaïre sans que personne ne sache vraiment comment et où l'enterrer : son corps a été transféré de la morgue du camp militaire de Kanombe, à Kigali, à un réfrigérateur de l'usine de thé de Rubaya, au congélateur de la brasserie de Bralirwa, au réfrigérateur d'un hôtel de Goma, à la morgue d'un hôpital de Kinshasa, à la crypte du palais présidentiel de Gbadolite, jusqu'à ce qu'il soit finalement incinéré à Kinshasa.



À gauche : 26 août 2025 : Le maire d'Orléans, Serge Grouard, a émis une interdiction temporaire d'enterrer Z dans le grand cimetière municipal, tandis que les funérailles de Z organisées par sa famille (à droite) dans la magnifique et historique église Saint-Paterne ont également été suspendues, l'évêque d'Orléans, Jacques André Blaquart, ayant répondu à la famille de Z qu'il refusait de célébrer le service comme ils l'avaient espéré.

Au Rwanda, les corps des personnes assassinées en 1994 – ainsi que, dans les années précédentes, par le régime Habyarimana et l'Akazu – continuent d'être retrouvés plus de 30 ans plus tard, après avoir été jetés dans des latrines à fosse, enterrés sous des bâtiments ou laissés à pourrir dans les champs et les fossés. Des dizaines de milliers de familles pleurent encore leurs proches sans que leurs dépouilles n'aient jamais été retrouvées ni n'aient pu bénéficier d'une sépulture digne de ce nom.



À gauche : l'entrée du Grand Cimetière d'Orléans où la famille de Z souhaite enterrer l'ancien préfet de Ruhengeri, dans une tombe tout aussi grandiose parmi les grands et les notables de la ville. À droite : les restes de centaines de victimes tutsies du génocide retrouvés dans une fosse où ils avaient été jetés par leurs bourreaux – aucune identification n'est possible. Le deuil de leurs proches durera toute leur vie.

La vie de Z reste une leçon salutaire pour ceux qui souhaitent comprendre comment une telle soif insatiable d'argent et de pouvoir peut conduire à la destruction des vies de tous ceux qui l'entourent. Z a-t-il jamais éprouvé le moindre regret pour la douleur et la souffrance causées par ses actes ? A-t-il jamais pris conscience des défauts de son caractère qui l'ont conduit sur la voie du génocide et de l'extermination de ses compatriotes rwandais ? Sa vie est un exemple édifiant de la façon dont le pouvoir absolu corrompt absolument. Son héritage durable sera constitué de ses nombreux crimes sanglants commis entre 1973 et 1994, chacun ayant eu un terrible coût humain individuel. C'est uniquement pour cela qu'il devrait rester dans les mémoires.

Traduit avec DeepL.com (version gratuite)

rwandajustice4genocide.org.uk

*La version originale en anglais de cette biographie se trouve à l'adresse suivante:
<https://rwandajustice4genocide.org.uk/monsieur-z-tracking-the-life-and-death-of-a-genocidaire/>*

Pour plus d'informations sur la vie et les crimes de Z, voir:

ICTR – trial transcripts and judgement, and appeal judgement can be searched for/read via the UNIRMCT (Mechanism) website at <https://ucr.irmct.org>

NB: many of the testimonies at the trial were heavily redacted or came from protected witnesses such as Michel Bagaragaza, Omar Serushago etc. Equally important documents and expert reports are also not fully available which is highly unfortunate. It does not help in allowing for the transparency of justice or the ongoing fight against genocide denial.

African Rights: *Death, Despair and Defiance*, (revised edition), London: African Rights, 1995

Barahinyura, Jean Shyirambere, *1973-1988 Le Major-General Habyarimana, Quinze ans de tyrannie et de tartuferie au Rwanda*, Frankfurt: editions Izuba, 1988

Bideri, Diogene, *Le Massacre des Bagogwe*, Paris: L'Harmattan, 2008

Brewaeyns, Philippe, *Traqueurs de Génocidaires: Sur les traces des tueurs Rwandais*, Brussels: Renaissance du Livre, 2015

Des Forges, Alison/HRW, *Leave None tell the Story: Genocide in Rwanda*, New York: Human Rights Watch, 1999

Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH, Africa Watch, et al), *Rapport de la Commission Internationale d'Enquete sur les violations des droits des l'Homme au Rwanda depuis le 1er Octobre 1990*, (7-21 Janvier 1993): Rapport Finale, Paris: FIDH, March 1993

Gordon, Nicholas, *Murders in the Mist: who killed Dian Fossey?* London: Hodder and Stoughton, 1994

Kajeguhakwa, Valens, *Rwanda, de la terre de paix à la terre de sang: et après?* Paris: Editions Remi Perrin, 2001

Theoneste Lizinde, *Des Massacres cycliques au Rwanda et de la politique du bouc emissaire*, 1991

Mfizi, Christophe, *The Zero Network, (B): Destroyer of the democracy and the Republic in Rwanda (1975-1994)*, Consultation report written on the request of the Office of the Prosecutor General of the International Criminal Tribunal for Rwanda, Arusha: ICTR, 2006

Mfizi, Christophe, *The Zero Network: An open letter to the President of MRND*, Kigali: Editions Uruhimb, July-August 1992

Mugesera, Antoine, *The persecution of the Rwandan Tutsi before the 1990-1994 genocide*, Kigali: Dialogue Editions, 2014

Munyarugerero, François-Xavier, *Reseaux, Pouvoirs, Oppositions: La compétition politique au Rwanda*, Paris: L'Harmattan, 2001

Reyntjens, Filip "Akazu, 'Escadrons de la mort' et autres "réseau zéro": un historique des résistances au changement politique depuis 1990', in: Guichaoua, André (ed.), *Les crises politiques au Burundi et au Rwanda (1993-1994)*, Paris: Karthala, 1995

United Nations, Commission on Human Rights, Report by Mr B W Ndiaye, Special Rapporteur, on his mission to Rwanda from 8 to 17 April 1993, 11 August 1993

Wallis, Andrew, *Stepp'd in Blood: Akazu and the architects of the Rwandan genocide against the Tutsi*, Zero Books, 2019.